



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)
Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
L'Esplanade Laurier
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Power Distribution Systems Équipement de distribution d'énergie	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6399-22LG70/A	Date 2021-12-02
Client Reference No. - N° de référence du client 45399	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HN-336-80682
File No. - N° de dossier hn336.W6399-22LG70	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-01-12 Heure Normale du l'Est HNE	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bisson(hn336), Phillippe	Buyer Id - Id de l'acheteur hn336
Telephone No. - N° de téléphone (613)295-8641 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	6
2.4 LOIS APPLICABLES	6
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	11
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	11
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	11
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....	12
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
A. OFFRE À COMMANDES	15
6.1 OFFRE.....	15
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	15
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	16
6.5 RESPONSABLES	16
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	17
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	17
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	17
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	18
6.10 LIMITATION FINANCIÈRE.....	18
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	18
6.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	19
6.13 LOIS APPLICABLES	19
6.14 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	19
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	20
6.1 ÉNONCÉ DU BESOIN	20
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	20
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	22
6.4 PAIEMENT	23
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	25

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6399-22LG70/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6399-22LG70

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.W6399-22LG70

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

6.6	ASSURANCE - AUCUNE EXIGENCE PARTICULIÈRE.....	25
6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	25
6.8	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA (LIVRAISON).....	26
6.9	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.....	26

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : <ul style="list-style-type: none">- 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;- 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent :

- 1) Annexe A – l'Énoncé du Besoin ,
- 2) Annexe B – Spécifications Techniques;
- 3) Annexe C – Plan d'Évaluation;
- 4) Annexe D – la Base de paiement;
- 5) Annexe E – Rapport d'utilisation périodique – gabarit; et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

1.2.1 Ce besoin est pour l'établissement d'une Offre à commandes individuelle et nationale (OCIN) pour la fourniture d'équipement de distribution d'énergie, numéro d'identification des biens et services (NIBS) N6110 – Équipements électriques de commande, au nom du Ministère de la Défense Nationale (MDN).

L'OCIN sera pour une période de trois (3) ans avec l'option de prolonger pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an.

L'OCIN sera pour la livraison à plusieurs endroits en Ontario (Petawawa, Astra et Ashton, ON).

1.2.2 La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Reference	Section	Date
B1000T	Condition du matériel - soumission	2014-06-26

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Réception des soumissions TPSGC
11 Laurier Street, Place du Portage, Phase 3, Core 0B2,
Gatineau, Québec, K1A 0S5
Tel.: 819-420-7201 Fax: 819-997-9776
tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada Achats et ventes, sous le titre « Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (2 copies papier)
Section II : Offre financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)
Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits Équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;

2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une offre, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux offrants qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de sept (7) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande d'offres à commande. Si l'offrant ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer l'offre non-recevable.

3.1.2 Produits équivalent - échantillons (MDN)

Si l'offrant offre un produit équivalent, le Canada se réserve le droit de lui demander un échantillon afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande d'offres à commande sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

L'offrant doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transports payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les dix (10) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par l'offrant demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande d'offres à commande ou si l'offrant ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, l'offre sera jugée non recevable.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe D, Base de paiement.

3.1.3 Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour chaque article de l'invitation à soumissionner pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer leur soumission en entières après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

3.1.4 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, identifier lesquels sont acceptés.

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Si aucun choix n'a été fait, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.5 Fluctuation du taux de change

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450L'information n'est accessible qu'aux fonctionnaires des ministères et organismes fédéraux., Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.

2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.

3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).

4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450L. L'information n'est accessible qu'aux fonctionnaires des ministères et organismes fédéraux. Pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.

5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

3.1.6 Livraison offerte

Bien que la livraison soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison possible est le _____.

3.1.7 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Conformité aux exigences techniques à l'annexe B – Spécifications techniques;
- Les soumissions présentées doivent regrouper toutes les destinations par NNO.

4.1.2 Évaluation financière

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions : * Conformité à la base d'établissement de prix;

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles des articles à l'annexe D de la manière suivante :

- a. La somme des prix totaux de tous les articles (prix unitaire x quantité pour Année 1 dans l'annexe A);

4.1.3 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires, en dollars canadiens, DDP rendu droits acquittés (quelques endroits en Ontario), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de d'offre à commandes (DOC) et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un offre à commandes se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-d'inadmissibilité-et-de-suspension) ([http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-d'inadmissibilité-et-de-suspension)

fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

a) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

OU

b) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6399-22LG70/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6399-22LG70

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.W6399-22LG70

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A et B ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « E ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au _____. (**À ÊTRE ENTRÉ À L'ATTRIBUTION DE L'OC, 3 ANS**)

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an, à partir du _____ jusqu'au _____, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes _____ jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à la section 2.1 de l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Phillipe Bisson – Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction de l'approvisionnement des produits industriels et des véhicules - Division HN
140, rue O'Connor, Édifice L'esplanade Laurier, Tour Est, 4e étage
Ottawa ON K1A 0R5
Téléphone: 613-295-8641 Courriel: phillipe.bisson@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (À ÊTRE ENTRÉ À L'ATTRIBUTION DE L'OC)

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____

Titre : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6399-22LG70/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6399-22LG70

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.W6399-22LG70

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

- Groupe CANSOFCOM du Ministère de la Défense Nationale (MDN)

6.7 Procédures pour les commandes

Pour placer une commande subséquente à une offre à commandes, les membres du groupe CANSOFCOM du MDN doivent contacter le titulaire de l'offre à commandes pour obtenir un prix. L'utilisateur/utilisateurs vont ensuite comparer le prix obtenu aux prix dans l'Offre à Commandes. Si le prix dans l'offre à commandes correspond au prix obtenu, l'utilisateur/utilisateurs vont ensuite envoyer un formulaire PWGSC-TPSGC 942 au titulaire d'offre à commandes.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :

- PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
- PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
- PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 400,000.00\$ (taxes applicables incluses).

6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 1,000,000.00\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2020-05-28);
- e) l'Annexe « A », Énoncé du Besoin;
- f) l'Annexe « B », Spécifications techniques;
- g) l'Annexe « C », Plan d'évaluation;
- h) l'Annexe « D », Base de paiement;
- i) l'Annexe « E », Rapport d'utilisation périodique – gabarit;
- j) l'offre de l'offrant en date du _____ clarifiée le _____, telle que modifiée le _____

6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.14 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Énoncé du Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2010A 32 Exigences contre le travail forcé

1. L'entrepreneur déclare et garantit que les travaux ne sont pas extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par du travail forcé. Peu importe qui agit à titre d'importateur, l'entrepreneur ne doit pas, pendant l'exécution du contrat, livrer au Canada ou importer au Canada, directement ou indirectement, des travaux constituant des articles dont l'importation est interdite selon le paragraphe 136(1) du *Tarif des douanes* et le numéro tarifaire 9897.00.00 de l'annexe du Tarif des douanes (avec toutes ses modifications successives), parce qu'ils sont extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par le travail forcé.
2. Si un classement tarifaire est déterminé en vertu de la *Loi sur les douanes* et que l'importation de la totalité ou d'une partie des travaux est interdite, l'entrepreneur doit immédiatement en informer l'autorité contractante par écrit. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 – Manquement de la part de l'entrepreneur, si la totalité ou une partie des travaux est classée dans le numéro tarifaire 9897.00.00 de l'annexe du Tarif des douanes comme étant extraite, fabriquée ou produite par du travail forcé. Si l'entrepreneur sait que les travaux, ou toute partie des travaux, font ou ont fait l'objet d'une enquête visant à déterminer s'ils sont interdits d'entrée en vertu du numéro tarifaire 9897.00.00, il doit immédiatement informer l'autorité contractante par écrit de cette enquête.
3. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 – Manquement de la part de l'entrepreneur, s'il a des motifs raisonnables de croire que les travaux ont été extraits, fabriqués ou produits, en tout ou en partie, par du travail forcé ou sont liés à la traite des personnes. Ces motifs peuvent comprendre :
 - a. Constatations ou ordonnances de refus de mainlevée du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, en vertu de

la US *Trade Facilitation and Trade Enforcement Act* (disponible en anglais seulement) de 2015; ou

- b. Preuves crédibles soumises par une source digne de foi, y compris, sans s'y limiter, des organismes non gouvernementaux.
4. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 – Manquement de la part de l'entrepreneur, si l'entrepreneur a, dans les trois années précédentes, été reconnu coupable de l'une des infractions suivantes inscrites au *Code criminel* ou dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* :
- Code criminel*
- i. article 279.01 (Traite des personnes);
 - ii. article 279.011 (Traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans);
 - iii. paragraphe 279.02(1) (Avantage matériel – traite de personnes);
 - iv. paragraphe 279.02(2) (Avantage matériel – traite de personnes de moins de dix-huit ans);
 - v. paragraphe 279.03(1) (Rétention ou destruction de documents – traite de personnes);
 - vi. paragraphe 279.03(2) (Rétention ou destruction de documents – traite de personnes de moins de dix-huit ans); ou
- Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- vii. article 118 (Trafic de personnes).
5. Le Canada peut résilier le contrat pour manquement en vertu de l'article 2010A 23 – Manquement de la part de l'entrepreneur, si l'entrepreneur a, dans les trois années précédentes, été reconnu coupable d'une infraction qui a été commise dans un pays autre que le Canada et qui, de l'avis du Canada, est semblable à l'une des infractions précisées aux paragraphes 4(i) à (vii).
6. Afin de déterminer si une infraction commise à l'étranger est semblable à une infraction répertoriée, TPSGC tiendra compte des facteurs suivants :
- i. dans le cas d'une condamnation, si la cour a agi dans les limites de sa compétence;
 - ii. si le fournisseur s'est vu accorder le droit de comparaître devant la cour pendant la poursuite judiciaire ou de se soumettre à la compétence de la cour;
 - iii. si la décision de la cour a résulté d'une fraude; ou
 - iv. si le fournisseur a pu présenter à la cour toute défense à laquelle il aurait eu droit si les procédures judiciaires s'étaient déroulées au Canada.
7. Si le Canada a l'intention de résilier le contrat en vertu du présent article, il informera l'entrepreneur et lui donnera l'occasion de présenter des

observations écrites avant de prendre une décision finale. Les observations écrites doivent être soumises dans les 30 jours suivant la réception d'un avis concernant des préoccupations, à moins que le Canada ne fixe un délai différent.

6.2.2 Conditions générales supplémentaires

4014: Suspension des travaux

1. L'autorité contractante peut, à tout moment, par avis écrit, ordonner à l'entrepreneur de suspendre ou d'arrêter les travaux ou une partie des travaux du contrat pour une période allant jusqu'à 180 jours. L'entrepreneur doit immédiatement se conformer à un tel ordre de manière à minimiser les frais liés à la suspension. Durant la période pendant laquelle cet ordre est en vigueur, l'entrepreneur ne doit pas retirer aucune partie des travaux des lieux des travaux avant d'en avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la part de l'autorité contractante. Durant la période de 180 jours, l'autorité contractante doit soit annuler l'ordre ou résilier le contrat, en tout ou en partie, selon la section 23 - *Manquement de la part de l'entrepreneur* ou 24 - *Résiliation pour raisons de commodité* dans les conditions générales 2010A.
2. Lorsqu'un ordre est donné selon le paragraphe 1, à moins que l'autorité contractante résilie le contrat pour raisons de manquement de la part de l'entrepreneur ou que l'entrepreneur abandonne le contrat, l'entrepreneur aura droit au paiement de frais additionnels qui auront été encourus suite à la suspension en plus d'un profit équitable et raisonnable.
3. Lorsqu'un ordre donné selon le paragraphe 1 est annulé, l'entrepreneur doit reprendre les travaux selon les conditions du contrat dès que pratiquement faisable. Si la suspension a affecté la capacité de l'entrepreneur à respecter la date de délivrance selon les conditions du contrat, la date pour l'exécution des travaux qui ont été affectés par la suspension sera prolongée pour une période équivalente à la période de suspension en plus d'une période, le cas échéant, qui, de l'avis de l'autorité contractante, et après consultation avec l'entrepreneur, est nécessaire pour que l'entrepreneur puisse reprendre les travaux. Tout ajustement équitable sera effectué au besoin à toute condition du contrat qui aura ainsi été affectée.

6.2.3 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>B1501C</u>	Appareillage électrique	2018-06-21
<u>B7500C</u>	Marchandises excédentaires	2006-06-16

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.3.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
A0301C	Contrat de défense	2012-07-16

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé(s) dans l'annexe D. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.4.3 Paiements multiples

Clause du guide des CCUA [H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.4.5 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

Rajustement du taux de change = montant en monnaie étrangère x Qté x ($i_1 - i_0$) / i_0

où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

Qté

quantité d'unités

i_0

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US])

Le taux de change initial correspond au taux de la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions. La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

i_1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US]). La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

- a. Le taux de change aux fins du rajustement pour les biens correspondra au taux de la Banque du Canada à la date de livraison des biens.
 - b. Le taux de change aux fins du rajustement pour les services correspondra au taux de la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu.
 - c. Le taux de change aux fins du rajustement pour les paiements anticipés correspondra au taux de la Banque du Canada au dernier jour ouvrable avant le paiement. Le taux publié au dernier jour ouvrable sera utilisé pour les jours non ouvrables.
4. L'entrepreneur doit indiquer les montants de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.
5. Le rajustement du taux de change aura un impact sur le paiement effectué par le Canada uniquement lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c'est-à-dire $[i_1 - i_0 / i_0]$).
6. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en conformément à la présente clause.

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être envoyées à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

- Matthew.MacLean2@force.gc.ca
DLP 8-1-3

6.6 Assurance - aucune exigence particulière

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)	2019-05-30

6.7.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra :

- a. résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement;
OU
- b. garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

6.8 Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2017-08-17

6.8.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) (endroits dans l'annexe A, Ontario) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.8.2 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles à raison de un (1) unités par paquet.

6.9 Règlement des différends

(a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.

(b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.

(c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.

(d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

**ÉNONCÉ DU BESOIN
POUR L'OFFRE À COMMANDES
POUR
L'ÉQUIPEMENT DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE**

1.0 PORTÉE

1.1 Objet

Le présent énoncé des exigences vise à décrire les exigences qui s'appliquent à l'offre à commandes pour la fourniture de l'équipement de distribution d'énergie au ministère de la Défense nationale (MDN).

1.2 Contexte

Le MDN dispose actuellement d'une vaste gamme de systèmes de distribution d'électricité portables en service pour soutenir la formation et les opérations là où l'infrastructure locale n'est pas disponible. Ces systèmes sont basés sur le système Mobile Electric Power Distribution - Replacement (MEPDIS-R) fabriqué par Lex Products Corporation afin de maintenir l'interopérabilité avec les autres nations alliées. Le MDN a besoin d'équipements supplémentaires et de pièces de rechange pour soutenir l'équipement en service compatible avec le système MEPDIS-R.

1.3 Documents applicables

Les documents suivants font partie intégrante du présent énoncé de travail dans la mesure indiquée et l'appuient quand ils font l'objet d'un renvoi. Tout autre document doit être considéré comme des renseignements supplémentaires seulement. En cas de divergence entre les documents et le contenu du présent énoncé de travail, c'est ce dernier qui prévaudra.

- MILHDBK61A (SE) Configuration Management Guidance (copie disponible sur demande)

1.4 Acronymes

MND	Ministère de la Défense nationale
PL	Point de livraison
ECA	Ensemble de conditionnement d'air
MEPDIS-R	Mobile Electric Power Distribution - Replacement
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord on
NNO	Numéro de nomenclature de l'OTAN
RA	Responsable des achats
RT	Responsable technique

2.0 LIVRABLES

L'Entrepreneur doit livrer les articles suivants pendant une période de trois (3) ans suivant la date d'attribution de l'offre à commandes:

- (a) Équipement conformes aux les spécifications techniques et de rendement de l'Annexe B. Chaque commande subséquente à l'offre à commandes détaillera le point de livraison et l'équipement par type et quantité à livrer. L'estimé de la demande prévue est donnée à l'Appendice 1; et
- (b) Options irrévocables pour deux (2) périodes supplémentaires d'un an d'équipement.

2.1 Points de livraison

L'équipement sera livré à l'un des points de livraison suivants, tel que spécifié dans la commande subséquente:

DP1 - CFB Petawawa - Canadian Special Operations Regiment

Unit Z-106, 46 Centurion Road
P.O. Box 9999, Station Main
Petawawa, ON K8H 2X3
Attn: Receipts Section (Ph: 613-687-5511 - Ext 4333)

DP2 - DND

3153 Dwyer Hill Road
Ashton, ON K0A 1B0
Attn: Receipts Section

DP3 - Garrison Petawawa - 427 Special Operations Air Squadron

Building: CC127
735 Passchendaele Road
Petawawa, ON K8H 2X3
Attn: Receipts Section (Ph: 613-687-5511 - Ext 7726)

DP4 - Canadian Joint Incident Response Unit

48 Portage Avenue
8 Wing Trenton
P.O. Box 1000, Station Forces
Astra, ON K0K 3W0
Attn: Receipts Section

DP5 - Special Operations Depot

61 Industrial Avenue
Petawawa, Ontario
K8H 2W8

3.0 EXIGENCES

3.1 Contrôle de la configuration

L'entrepreneur doit posséder un programme de gestion de la configuration vérifiable et reconnue par le MDN et doté de systèmes de contrôle en place conformément à la publication MIL-HDBK-61A, et il doit fournir l'identification de la configuration, le contrôle et le rapport sur l'état de tout le matériel nouveau et/ou modifié. Tous les composants du système de distribution d'énergie livrés doivent posséder la même référence de production et présenter une capacité d'interchangeabilité et d'interopérabilité des pièces. La référence du produit établie doit être maintenue pendant la réparation et tout écart par rapport à la référence doit être approuvé à l'avance par l'autorité technique (AT) du MDN.

APPENDICE 1 DEMANDE PRÉVUE

L'estimé de la demande prévue est comme suit:

Article	Description	NNO	Fabricant	Numéro de Fabricant	Année 1	Année 2	Année 3	Option Année 1	Option Année 2
Composants du système réseau de distribution d'énergie									
1	Boîte de distribution de 300 kW	6110-01-532-1776	Lex Products	DB350MA-P2WQS3	3	3	3	3	3
2	Boîte de distribution de 100 kW	6110-01-532-1835	Lex Products	DB350MA-P2WAS3	3	3	3	3	3
3	Boîte de distribution de 30 kW	6110-01-532-1809	Lex Products	DB100MA-P22QS3	6	6	6	6	6
4	Boîte de distribution de 15 kW	6110-01-532-1764	Lex Products	DB-60MA-F22QS3	12	12	12	12	12
5	Boîte de distribution intérieure de 5 kW	6110-01-532-1794	Lex Products	DB-30NA-AQQ-S3	12	12	12	12	12
6	Boîte de distribution extérieure de 5 kW	6110-01-532-1821	Lex Products	DB-30NA-A22-S3	12	12	12	12	12
7	Raccordement de câble à verrouillage à cames	N/A	Lex Products	TS60WFF-10	2	2	2	2	2
8	Câble d'alimentation à verrouillage à cames (2,5 pi)	6150-01-529-7900	Lex Products	FS60P5W-25	2	2	2	2	2
9	Câble de 100 A de 50 pi	6150-01-687-0455	Lex Products	PF050A-EWJE-PV-PV	2	2	2	2	2
10	Câble de 30 A de 50 pi	6150-01-529-8428	Lex Products	PE105SE-50-530	12	12	12	12	12
11	Câble en Y extérieur	6150-01-540-3519	Lex Products	2FERQUAD-USMC	12	12	12	12	12
12	Câble d'alimentation de 60 A de 50 pi	6105-01-529-7674	Lex Products	PE6/5P-50-560	12	12	12	12	12
13	Trousse de pièces de rechange et d'outils	5999-01-534-6389	Lex Products	KIT-SERIES16	1	1	1	1	1
14	Rallonge à 3 prises (25 pi)	N/A	Lex Products	50123B	14	14	14	14	14
15	Rallonge à 6 prises (50 pi)	N/A	Lex Products	50112BA	14	14	14	14	14

ANNEXE A de W6399-22LG70

16	Baladeuse	N/A	Lex Products	B6700-FL-Y	25	25	25	25	25	25
17	Baladeuse (de secours)	N/A	Lex Products	B6700-EM	13	13	13	13	13	13
18	Traversee profilée en U	N/A	Lex Products	PRC-5-BK	13	13	13	13	13	13
19	Rallonge étanche à l'eau de 50 pi	N/A	Lex Products	PE7000-50-515-WG	24	24	24	24	24	24
20	Boîte de distribution d'ECA de 30 kW	6110-20-011-3700	Lex Products	DB100MA-P1021Q-01S3-CDN	6	6	6	6	6	6
21	Adaptateur à broche et à manchon aux normes MIL	6150-01-529-7908	Lex Products	ADP560-MIL	24	24	24	24	24	24
22	Tirez la poignée	5340-01-549-1899	Davies Molding	RG-1S.160.84	20	20	20	20	20	20
23	Entretoises de poignée HPDE	5340-01-549-1904	Lex Products	HNDL-SPACER	40	40	40	40	40	40
24	Connecteur d'entrée		Hubbell	HBL530B9W	4	4	4	4	4	4
25	Prise monophasée 20 A	5935-01-363-1329	Hubbell	HBL320R4W-MIL	8	8	8	8	8	8
26	Prise 30 A monophasée	5935-01-308-4039	Hubbell	HBL330R4W	2	2	2	2	2	2
27	Ensembles de cordons d'extérieur	6150-01-530-7352	Lex Products	DB20QD50SEPS	4	4	4	4	4	4
28	Fiche monophasée 30 A, de rechange		Hubbell	HBL330P4W	2	2	2	2	2	2
29	20 A Monophasé Prise Duplex DDFT		Hubbell	GF20BK	20	20	20	20	20	20
30	Couvercle, DDFT WP	5975-01-549-1923	Hubbell	HBL5221M1	40	40	40	40	40	40
31	Ensembles de cordons d'intérieur	6150-01-530-1960	Lex Products	DB20QD50SE515W	4	4	4	4	4	4
32	Connecteur d'entrée triphasé 60 A	5935-01-234-7200	Hubbell	HBL560B9W	8	8	8	8	8	8
33	Prise triphasée 30 A	5935-01-220-3043	Hubbell	HBL530R9W	4	4	4	4	4	4
34	Connecteur d'entrée triphasé 100 A	5935-01-361-4165	Hubbell	HBL5100B9W	4	4	4	4	4	4
35	Prise triphasée 60 A	5935-01-361-4166	Hubbell	HBL560R9W	16	16	16	16	16	16
36	Prise triphasée 20 A	5935-01-220-5155	Hubbell	HBL520R9W	2	2	2	2	2	2
37	Prise triphasée 100 A	5935-01-362-7909	Hubbell	HBL5100R9W	2	2	2	2	2	2
38	Couvercle d'entrée	5935-01-555-8409	Lex Products	PC530-ASY	4	4	4	4	4	4
39	Housse en polyester	5925-01-556-0164	Lex Products	A31-DTCOV-ASY	12	12	12	12	12	12

ANNEXE A de W6399-22LG70

40	Assemblage du couvercle du connecteur d'entrée	5935-01-556-0302	Lex Products	PC60-ASY	8	8	8	8	8	8
41	Assemblage du couvercle du connecteur d'entrée	5935-01-555-8265	Lex Products	PC100-ASY	4	4	4	4	4	4
42	Ensemble de couverture de disjoncteur	5895-01-549-2594	Lex Products	A71-DTCOV-ASY	8	8	8	8	8	8
43	Couvercle de disjoncteur 10 positions	5925-01-549-1981	Lex Products	900610	4	4	4	4	4	4
44	Vis à oreilles		Vynckier Enclosure Systems	41520-155	100	100	100	100	100	100
45	Cam, Mâle, Noir	3040-01-549-1983	Marinco	CL40MRSBML-A	4	4	4	4	4	4
46	Came, Mâle, Blanc	3040-01-549-1985	Marinco	CL40MRSBML-B	4	4	4	4	4	4
47	Came, Mâle, Rouge	3040-01-549-1992	Marinco	CL40MRSBML-C	4	4	4	4	4	4
48	Came, Mâle, Bleu	3040-01-549-2114	Marinco	CL40MRSBML-D	4	4	4	4	4	4
49	Came, Mâle, Vert	3040-01-549-2000	Marinco	CL40MRSBML-E	4	4	4	4	4	4
50	Cam, Femelle, Noir	3040-01-549-2004	Marinco	CL40FRSBML-A	2	2	2	2	2	2
51	Came, Femelle, Blanc	3040-01-549-2017	Marinco	CL40FRSBML-B	2	2	2	2	2	2
52	Came, Femelle, Rouge	3040-01-549-2068	Marinco	CL40FRSBML-C	2	2	2	2	2	2
53	Came, Femelle, Bleu	3040-01-549-1872	Marinco	CL40FRSBML-D	2	2	2	2	2	2
54	Came, Femelle, Vert	3040-01-549-1874	Marinco	CL40FRSBML-E	2	2	2	2	2	2
55	Cache-came, noir	5340-01-549-1881	Marinco	CL40WTC-L-125A	20	20	20	20	20	20
56	Cache-came, blanc	5340-01-549-1887	Marinco	CL40WTC-L-125B	20	20	20	20	20	20
57	Cache-came, rouge	5340-01-549-1890	Marinco	CL40WTC-L-125C	20	20	20	20	20	20
58	Cache-came, bleu	5340-01-549-0174	Marinco	CL40WTC-L-125D	20	20	20	20	20	20
59	Cache-came, vert	5340-01-549-1981	Marinco	CL40WTC-L-125E	20	20	20	20	20	20

RENDEMENT OPÉRATIONNEL ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES POUR L'ÉQUIPEMENT DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

1.0 GÉNÉRALITÉS

1.1 Portée

Les présentes spécifications décrivent le rendement opérationnel et les exigences techniques concernant l'équipement de distribution d'énergie. Toutes les exigences sont obligatoires.

1.2 Documents pertinents

Les documents suivants font partie intégrante des présentes spécifications dans la mesure indiquée et l'appuient quand ils font l'objet d'un renvoi. Tout autre document doit être considéré comme des renseignements supplémentaires seulement. Dans l'éventualité d'un conflit entre les documents énumérés ci-après et le contenu des présentes, ce dernier doit prévaloir.

- MIL-STD-810F - Test Method Standard for Environmental Engineering Considerations and Laboratory Tests (www.everyspec.com)
- IEC 60309 - Plugs, Socket-Outlets and Couplers for Industrial Purposes (www.iec.ch)
- MIL-DTL-22992 - General Specification for Connectors, Plugs and Receptacles, Electrical, Waterproof, Quick Disconnect, Heavy Duty Type

1.3 Acronymes

ECA	Ensemble de conditionnement d'air
DDFT	Disjoncteur-détecteur de fuites à la terre
IEC	International Electrotechnical Commission
DEL	Diode électroluminescente
NEMA	National Electrical Manufacturer's Association
SEOOW	Cordon d'alimentation, gaine en élastomère, résistant à l'huile (gaine intérieure et extérieure), résistant aux intempéries et résistant à l'eau
SEOW	Cordon d'alimentation, gaine en élastomère, résistant à l'huile (gaine extérieure), résistant aux intempéries et résistant à l'eau
SJOOW	Cordon d'alimentation, junior, résistant à l'huile (gaine intérieure et extérieure), résistant aux intempéries et résistant à l'eau
SOW	Cordon d'alimentation, résistant à l'huile (gaine seulement), résistant aux intempéries et résistant à l'eau
STW	cordon d'alimentation, gaine thermoplastique, résistant aux intempéries et résistant à l'eau

2.0 EXIGENCES

2.1 Rendement opérationnel et exigences techniques

Le rendement opérationnel et les exigences techniques de chaque articles d'équipement de distribution d'énergie sont les suivants:

- (a) Boîte de distribution de 300 kW – La boîte de distribution de 300 kW (NSN 6110-01-532-1776) doit être l'article « MEPDIS-R 300KW DIST BOX » (numéro de pièce DB350MA-P2WQS3) de Lex Products Corporation, ou l'équivalent, comme suit:
 - i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité;

- ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges;
 - iii. Capacité nominale de fonctionnement de 1200 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz;
 - iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit:
 - a. Température: de -51°C à +49°C;
 - b. Humidité: jusqu'à 100 %;
 - c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante;
 - v. Entrée provenant de deux (2) sources d'alimentation externe triphasées synchronisées de 400 A (indépendamment ou simultanément) qui utilisent des connecteurs à code couleur à cames de l'série 16;
 - vi. Sorties incluses comme suit:
 - a. Deux (2) ensembles de 400 A de cinq (5) prises de type came série 16 à code couleur;
 - b. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 100 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.; et
 - c. Une (1) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.;
 - vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties; et
 - viii. Dimensions et poids suivants:
 - a. Dimensions maximales:
 - 1. Longueur: 100 cm (40 po);
 - 2. Largeur: 70 cm (28 po); et
 - 3. Hauteur: 80 cm (32 po);
 - b. Poids maximal de 150 kg (330 lb);
- (b) Boîte de distribution de 100 kW – La boîte de distribution de 100 kW (NSN 6110-01-532-1835) doit être l'article « MEPDIS-R 100KW DIST BOX » (numéro de pièce DB350MA-P2WAS3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité;
 - ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges;
 - iii. Capacité nominale de fonctionnement de 800 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz;
 - iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit:
 - a. Température: de -51°C à +49°C;
 - b. Humidité: jusqu'à 100 %;
 - c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante;
 - v. Entrée provenant de deux (2) sources d'alimentation externe triphasées synchronisées de 400 A (indépendamment ou simultanément) qui utilisent des connecteurs à code couleur à cames de l'série 16;
 - vi. Sorties incluses comme suit:
 - a. Une (1) sortie à cames triphasée de la série 16 de 200 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;
 - b. Quatre (4) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 100 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;

- c. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 60 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;
 - d. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 30 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;
 - e. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 20 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;
 - f. Deux (2) prises monophasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; et
 - g. Une (1) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.;
 - vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties; et
 - viii. Dimensions et poids suivants:
 - a. Dimensions maximales:
 - 1. Longueur: 100 cm (40 po);
 - 2. Largeur: 70 cm (28 po); et
 - 3. Hauteur: 80 cm (32 po);
 - b. Poids maximal de 140 kg (310 lb);
- (c) Boîte de distribution de 30 kW – La boîte de distribution de 30 kW (NSN 6110-01-532-1809) doit être l'article « MEPDIS-R 30KW DIST BOX » (numéro de pièce DB100MA-P22QS3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité;
 - ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges;
 - iii. Capacité nominale de fonctionnement de 200 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz;
 - iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit:
 - a. Température: de -51°C à +49°C;
 - b. Humidité: jusqu'à 100 %;
 - c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante;
 - v. Entrée par connecteurs à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 en provenance des sources suivantes:
 - a. Directement à partir de la boîte de distribution de 100 kW; et
 - b. Deux (2) sources d'alimentation externe triphasées synchronisées de 100 A (indépendamment ou simultanément);
 - vi. Sorties incluses comme suit:
 - a. Quatre (4) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 60 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;
 - b. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 30 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;
 - c. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 20 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;
 - d. Deux (2) prises monophasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; et
 - e. Une (1) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.;
 - vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties; et
 - viii. Dimensions et poids suivants:

- a. Dimensions maximales:
 - 1. Longueur: 100 cm (40 po);
 - 2. Largeur: 70 cm (28 po); et
 - 3. Hauteur: 40 cm (20 po);
 - b. Poids maximal de 85 kg (190 lb);
- (d) Boîte de distribution de 15 kW – La boîte de distribution de 15 kW (NSN 6110-01-532-1764) doit être l'article « MEPDIS-R 15KW DIST BOX » (numéro de pièce DB-60MA-F22QS3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité;
 - ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges;
 - iii. Capacité nominale de fonctionnement de 120 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz;
 - iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit:
 - a. Température: de -51°C à +49°C;
 - b. Humidité: jusqu'à 100 %;
 - c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante;
 - v. Entrée par connecteurs à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 en provenance des sources suivantes:
 - a. Directement à partir de la boîte de distribution de 100 kW;
 - b. Directement à partir de la boîte de distribution de 30 kW; ou
 - c. Deux (2) sources d'alimentation externe triphasées synchronisées de 60 A (indépendamment ou simultanément);
 - vi. Sorties incluses comme suit:
 - a. Quatre (4) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 30 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;
 - b. Quatre (4) prises monophasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; et
 - c. Une (1) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.;
 - vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties; et
 - viii. Dimensions et poids suivant:
 - a. Dimensions maximales:
 - b. Longueur: 70 cm (28 po);
 - c. Largeur: 60 cm (24 po); et
 - d. Hauteur: 50 cm (20 po);
 - ix. Poids maximal de 45 kg (112 lb);
- (e) Boîte de distribution intérieure de 5 kW – La boîte de distribution intérieure de 5 kW (NSN 6110-01-532-1794) doit être l'article « MEPDIS-R 5KW INDOOR BOX (W/ 2 CORDS) » (numéro de pièce DB-30NA-AQQ-S3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité;
 - ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges;
 - iii. Capacité nominale de fonctionnement de 30 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz

- iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit:
 - a. Température: de -51°C à +49°C;
 - b. Humidité: jusqu'à 100 %;
 - c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante;
 - v. Entrée par connecteurs à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 en provenance des sources suivantes:
 - a. Directement à partir de la boîte de distribution de 100 kW;
 - b. Directement à partir de la boîte de distribution de 30 kW; ou
 - c. Directement à partir de la boîte de distribution de 15 kW;
 - vi. Sorties incluses comme suit:
 - a. Neuf (9) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.;
 - vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties;
 - viii. Inclure six (6) rallonges SEOOW de calibre 10/3 de 15 m (50 pi) munies de deux (2) prises de courant double NEMA 5-20 chacune; et
 - ix. Dimensions et poids suivant:
 - a. Dimensions maximales:
 - 1. Longueur: 50 cm (20 po);
 - 2. Largeur: 50 cm (20 po); et
 - 3. Hauteur: 40 cm (16 po);
 - b. Poids maximal de 18 kg (40 lb) pour la boîte seulement (sans les cordons électriques);
- (f) Boîte de distribution extérieure de 5 kW – La boîte de distribution extérieure de 5 kW (NSN 6110-01-532-1821) doit être l'article « MEPDIS-R 5KW OUTDOOR BOX (W/ 6 CORDS) » (numéro de pièce DB-30NA-A22-S3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité;
 - ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges;
 - iii. Capacité nominale de fonctionnement de 30 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz;
 - iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit:
 - a. Température: de -51°C à +49°C;
 - b. Humidité: jusqu'à 100 %;
 - c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante;
 - v. Entrée par connecteurs à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 en provenance des sources suivantes:
 - a. Directement à partir de la boîte de distribution de 100 kW;
 - b. Directement à partir de la boîte de distribution de 30 kW; ou
 - c. Directement à partir de la boîte de distribution de 15 kW;
 - vi. Sorties incluses comme suit:
 - a. Six (6) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; et
 - b. Trois (3) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 30 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.;
 - vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties;

- viii. Inclure six (6) rallonges SEOOW de calibre 10/3 de 15 m (50 pi) munies de deux (2) prises de courant double NEMA 5-20 chacune;
 - ix. Inclure trois (3) fiches monophasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 30 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a. de rechange; et
 - x. Dimensions et poids suivant:
 - a. Dimensions maximales:
 - 1. Longueur: 50 cm (20 po);
 - 2. Largeur: 50 cm (20 po); et
 - 3. Hauteur: 40 cm (16 po);
 - b. Poids maximal de 20 kg (44 lb) pour la boîte seulement (sans les cordons électriques);
- (g) Raccordement de câble à verrouillage à cames – Le raccordement de câble à verrouillage à cames doit être l'article « CAM LOCK TAIL SET 4/0 TYPE W 5W ABCDE-FEM BLNT 10FT » (numéro de pièce TS60WF-10) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Jeu de câbles de raccordement à cames pour le branchement des boîtes de distribution de 15 kW, 30 kW et 100 kW à la source d'entrée;
 - ii. Capacité nominale de 400 A, 600 Vc.a.;
 - iii. Câble: Cinq (5) câbles de type W de grosseur AWG 4/0 de 3 m (10 pi) de long;
 - iv. Coupleurs mâles: Câble à extrémité émoussée; et
 - v. Coupleurs femelles: Série 16 en ligne (noirs, rouges, bleus, blancs, verts);
- (h) Câble d'alimentation à verrouillage à cames (25 pi) – Le câble d'alimentation à verrouillage à cames (25 pi) [NSN 6150-01-529-7900] doit être l'article « EXTSET MEPDIS-R 25 FT CAM LOCK » (numéro de pièce FS60P5W-25) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Jeu de câbles d'alimentation à cames pour le branchement de la boîte de distribution de 100 kW à la source d'entrée;
 - ii. Capacité nominale de 400 A, 600 Vc.a.;
 - iii. Câble: Cinq (5) câbles de type PPE de grosseur AWG 4/0 de 7,6 m (25 pi) de long;
 - iv. Coupleurs mâles: Série 16 en ligne (noirs, rouges, bleus, blancs, verts); et
 - v. Coupleurs femelles: Série 16 en ligne (noirs, rouges, bleus, blancs, verts);
- (i) Câble de 100 A de 50 pi – Le câble de 100 A de 50 pi (NSN 6150-01-687-0455) doit être l'article « MEPDIS-R 50FT 100A CABLE » (numéro de pièce PF050A-EWJE-PV-PV) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit
- i. Jeu de câbles à broche et à manchon homologué à la norme CEI 60309 pour le branchement de la boîte de distribution de 30 kW à la boîte de distribution de 100 kW;
 - ii. Capacité nominale de 100 A, 4 pôles, 120/208 Vc.a.;
 - iii. Câble: 5 fils, type PPE de grosseur 4/5, de 15 m (50 pi) de long;
 - iv. Coupleur mâle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309; et
 - v. Coupleur femelle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309;
- (j) Câble de 30 A de 50 pi – Le câble de 30 A de 50 pi (NSN 6150-01-529-8428) doit être l'article « MEPDIS-R 50FT 30A CABLE » (numéro de pièce PE105SE-50-530) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Jeu de câbles à broche et à manchon homologué à la norme CEI 60309 pour le branchement de la boîte de distribution de 5 kW aux boîtes de distribution de 15 kW, 30 kW ou 100 kW;
 - ii. Capacité nominale de 30 A, 4 pôles, 120/208 Vc.a.;
 - iii. Câble: 5 fils, type SEOW de grosseur 10/5, de 15 m (50 pi) de long;

- iv. Coupleur mâle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309;
 - v. Coupleur femelle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309;
- (k) Câble en Y extérieur – Le câble en Y extérieur (NSN 6150-01-540-3519) doit être l'article « MEPDIS-R 5KW OUTDOOR Y EXT » (numéro de pièce 2FERQUAD-USMC) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Rallonge de câble à torsade double moulé en Y avec prises de courant double;
 - ii. Capacité nominale de 2 pôles, 3 fils, 20 A, 120 Vc.a.;
 - iii. Câble: Grosseur 10/3 de type SEOOW, de 30 m (75 pi) de long;
 - iv. Coupleur mâle: À broche et à manchon homologué à la norme CEI 60309, de 20 A, 120 Vc.a.; et
 - v. Extrémités de prise femelles (2): prises de courant double de 20 A, 120 Vc.a. (chaque extrémité);
- (l) Câble d'alimentation de 60 A de 50 pi – Le câble d'alimentation de 60 A de 50 pi (NSN 6105-01-529-7674) doit être l'article « MEPDIS-R 50FT 60A CABLE » (numéro de pièce PE6/5P-50-560) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Jeu de câbles à broche et à manchon homologué à la norme CEI 60309 pour le branchement de la boîte de distribution de 15 kW aux boîtes de distribution de 30 kW ou 100 kW;
 - ii. Capacité nominale de 60 A, 4 pôles, 120/208 Vc.a.;
 - iii. Câble: 5 fils, type PPE de grosseur 6/5, de 15 m (50 pi) de long;
 - iv. Coupleur mâle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309; et
 - v. Coupleur femelle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309;
- (m) Trousse de pièces de rechange et d'outils – La trousse de pièces de rechange et d'outils (NSN 5999-01-534-6389) doit être la trousse de réparation de coupleurs à cames « MEPDIS-R CAM SPARE PARTS/TOOL KIT » (numéro de pièce KIT-SERIES16) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, contenue dans un polochon, et doit comprendre les composants suivants:

Article	Description	Quantité
1	Outil de montage, femelle – séries 16 et 18	1
2	Outil de montage, mâle – séries 16 et 18	1
3	Connecteur mâle en ligne à cames 1/0-4/0 (bleu)	3
4	Connecteur mâle en ligne à cames 1/0-4/0 (blanc)	3
5	Connecteur mâle en ligne à cames 1/0-4/0 (noir)	3
6	Connecteur mâle en ligne à cames 1/0-4/0 (vert)	3
7	Connecteur mâle en ligne à cames 1/0-4/0 (rouge)	3
8	Connecteur femelle en ligne à cames 1/0-4/0 (bleu)	3
9	Connecteur femelle en ligne à cames 1/0-4/0 (blanc)	3
10	Connecteur femelle en ligne à cames 1/0-4/0 (noir)	3
11	Connecteur femelle en ligne à cames 1/0-4/0 (vert)	3
12	Connecteur femelle en ligne à cames 1/0-4/0 (rouge)	3
13	Adaptateur à cames de la série 16, mâle simple à femelle triple	5
14	Embout à douille hexagonal	1
15	Clé à cliquet	1
16	Jeu de vis des séries 16 et 18 à cames	5
17	Réducteur de tension de fil des séries 16 et 18 à cames	5
18	Cale en cuivre des séries 16 et 18 à cames	5
19	Vis isolée de la série 16	5

20	Capuchon pour embout femelle de la série 16 à cames (noir)	12
21	Capuchon pour embout mâle de la série 16 à cames (noir)	12

- (n) Rallonge à 3 prises (25 pi) – La rallonge à 3 prises (25 pi) doit être l'article « E-STRING 515 3 RECEP 25FT » (numéro de pièce 50123B) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Rallonge à trois (3) prises (noire);
 - ii. Capacité nominale de 25 A, 600 Vc.a.;
 - iii. Câble: 3 fils, de grosseur AWG 12, de type STW, de 7,5 m (25 pi) de long;
 - iv. Fiche: NEMA 5-15; et
 - v. Prises comme suit:
 - a. Prise unique NEMA 5-15 moulée par injection (les boîtes de prise de courant ne sont pas acceptables);
 - b. Deux (2) prises espacées de 2,4 à 2,7 m (de 8 à 9 pi) le long du cordon, et la troisième à l'extrémité opposée de la fiche; et
 - c. Témoin d'alimentation DEL intégré;
- (o) Rallonge à 6 prises (50 pi) – La rallonge à 6 prises (50 pi) doit être l'article « E-STRING 520 6 RECEP 50FT » (numéro de pièce 50112BA) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Rallonge à six (6) prises (noire);
 - ii. Capacité nominale de 25 A, 600 Vc.a.;
 - iii. Câble: 3 fils, de grosseur AWG 12, de type STW, de 15 m (50 pi) de long;
 - iv. Fiche: NEMA 5-20; et
 - v. Prises comme suit:
 - a. Prise unique NEMA 5-15 moulée par injection (les boîtes de prise de courant ne sont pas acceptables);
 - b. Cinq (5) prises espacées de 2,7 à 3 m (de 9 à 10 pi) le long du cordon, et la sixième à l'extrémité opposée de la fiche; et
 - c. Témoin d'alimentation DEL intégré;
- (p) Baladeuse – La baladeuse doit être l'article « T5 LAMP FLORESCENT PORTABLE WORK LIGHT » (numéro de pièce B6700-FL-Y) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Baladeuse de 8200 lumens, capacité nominale de 120 Vc.a. (277 Vc.a. au maximum), 50/60 Hz;
 - ii. Cadre rigide en aluminium, coque et lentille en polycarbonate et culots et douilles d'ampoule en polyuréthane;
 - iii. Résistante à l'eau, destinée aux endroits humides;
 - iv. Deux (2) lanières permettant de suspendre la baladeuse à l'horizontale ou à la verticale;
 - v. Ampoules: Trois (3) ampoules fluorescentes T5 de 40 W;
 - vi. Cordon d'entrée: 3 fils, SJOOW, de 4,6 m (15 pi) de long, fiche NEMA 5-15; et
 - vii. Cordon d'alimentation: 3 fils, SJOOW, de 30 cm (1 pi) de long, prise NEMA 5-15;
- (q) Baladeuse (de secours) – La baladeuse (de secours) doit être l'article « T5 LAMP FLORESCENT PORTABLE WORK LIGHT, BATT » (numéro de pièce B6700-EM-B) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Baladeuse de 8200 lumens, capacité nominale de 120 Vc.a. (277 Vc.a. au maximum), 50/60 Hz;
 - ii. Cadre rigide en aluminium, coque et lentille en polycarbonate et culots et douilles d'ampoule en polyuréthane;

- iii. Résistante à l'eau, destinée aux endroits humides;
 - iv. Deux (2) lanières permettant de suspendre la baladeuse à l'horizontale ou à la verticale;
 - v. Pile rechargeable interne comprise, comme suit:
 - a. Rechargement automatiquement dès le branchement à une source d'alimentation; et
 - b. Lors du débranchement de la source d'alimentation assure une période d'utilisation de soixante (60) minutes;
 - vi. Ampoules: Trois (3) ampoules fluorescentes T5 de 40 W;
 - vii. Cordon d'entrée: 3 fils, SJOOW, de 4,6 m (15 pi) de long, fiche NEMA 5-15; et
 - viii. Cordon d'alimentation: 3 fils, SJOOW, de 30 cm (1 pi) de long, prise NEMA 5-15;
- (r) Traverse profilée en U – La traverse profilée en U doit être l'article « LEX S CHANNEL CROSSOVER » (numéro de pièce PRC-5-BK) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Capacité de charge minimale de 7000 kg (15400 lb) par essieu à 21°C;
 - ii. Fonctionnement à des températures allant de -40°C à +48°C;
 - iii. Bande externe ou surface antidérapante offrant de la traction;
 - iv. Base (noire) et couvercle à charnière ou amovible (noir) qui permet d'accéder aux câbles ou tuyaux;
 - v. Interconnexion permettant de les monter en série sur de longues distances;
 - vi. Cinq (5) profilés en U pouvant accueillir des câbles ou tuyaux d'un diamètre minimal de 3 cm (1,2 po); et
 - vii. Dimensions et poids suivants:
 - a. Dimensions nominales ($\pm 5\%$) suivantes:
 - 1. Longueur: 90 cm (35 po);
 - 2. Largeur: 50 cm (20 po); et
 - 3. Hauteur: 5 cm (2 po);
 - b. Poids maximal de 12,5 kg (27,5 lb);
- (s) Rallonge étanche à l'eau de 50 pi – La rallonge étanche à l'eau de 50 pi doit être l'article « B6700 EXT 12/3 50FT WTRTGHT » (numéro de pièce PE7000-50-515-WG) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Rallonge Edison noire (de qualité industrielle);
 - ii. Caractéristiques nominales de 15 A, 125 Vc.a., 2 pôles, 3 fils;
 - iii. Câble: Grosseur 12/3, de type SO W-A, de 15 m (50 pi) de long;
 - iv. Fiche: NEMA 5-15P; et
 - v. Prise: Prise unique NEMA 5-15R;
- (t) Boîte de distribution d'ECA de 30 kW – La boîte de distribution de l'ensemble de conditionnement d'air de 30 kW (NSN 6110-20-011-3700) doit être l'article « MEPDIS-R "BOO Box" 30KW » (NSN 6100-01-586-2426) (numéro de pièce DB100MA-P1021Q-01S3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, avec disjoncteurs améliorés (60 ampères) comme suit:
- i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité;
 - ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges;
 - iii. Capacité nominale de fonctionnement de 100 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz;
 - iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit:
 - a. Température: de -51°C à +49°C;

- b. Humidité: jusqu'à 100 %;
 - c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante;
 - v. Entrée par connecteurs à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 en provenance des sources suivantes:
 - a. Directement à partir de la boîte de distribution de 100 kW; ou
 - b. Une (1) source d'alimentation externe triphasée de 100 A;
 - vi. Include outputs as follo Sorties incluses comme suit:
 - a. Quatre (4) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 60 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;
 - b. Six (6) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 30 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;
 - c. Une (1) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.;
 - vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties; et
 - viii. Dimensions et poids suivants:
 - a. Dimensions maximales:
 - 1. Longueur: 100 cm (40 po);
 - 2. Largeur: 70 cm (28 po); et
 - 3. Hauteur: 40 cm (20 po);
 - b. Poids maximal de 85 kg (190 lb);
- (u) Adaptateur à broche et à manchon aux normes MIL – L'adaptateur à broche et à manchon aux normes MIL doit être l'article « PIN & SLEEVE MIL STD ADAPTER » (numéro de pièce ADP560-MIL) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:
- i. Jeu de câbles d'adaptateur MIL-DTL-22992 à broche et à manchon homologué à la norme CEI 60309 pour le branchement de la boîte de distribution d'ECA de 30 kW aux ensembles de conditionnement d'air;
 - ii. Capacité nominale de 60 A, 4 pôles, 120/208 Vc.a.;
 - iii. Câble: 5 fils, type PPE de grosseur 6/5, de 90 cm (3 pi) de long;
 - iv. Coupleur mâle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309;
 - v. Coupleur femelle: 5 fils, MIL-DTL-22992 de type L moulé par injection;
- (v) Poignée de tirage - La poignée de tirage (NSN 5340-01-549-1899) doit être la « poignée de tirage » de Davies Moulding (pièce n° RG-1S.160.84), ou l'équivalent, comme suit:
- i. Longueur: 194 mm (7,63 pouces);
 - ii. Hauteur: 52 mm (2,05 pouces);
 - iii. Centres: 160 mm (6,30 pouces);
 - iv. Matériel: Thermoplastique;
 - v. Filetage de montage: M8;
 - vi. Type de montage: Trou traversant; et
 - vii. La couleur noire;
- (w) Entretoise de poignée - L'entretoise de poignée (NSN 5340-01-549-1904) doit être l'entretoise de poignée en GFCI de Lex Products Corporation (pièce n° HNDL-SPACER), ou l'équivalent, comme suit:
- i. Polyéthylène de haute densité; et
 - ii. Entretoise isolée à utiliser avec la poignée de traction sur le dessus de la boîte de distribution de 100 kW;

- (x) Connecteur d'entrée - Le connecteur d'entrée doit être le connecteur Hubbell " Entrée étanche à broche et manchon IEC " (Référence HBL530B9W), ou l'équivalent, comme suit:
- i. 30 ampères, triphasé en Y, 120/208 VAC, 4 pôles, entrée étanche à 5 fils;
 - ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu;
 - iii. Broches IEC 60309 monobloc solides;
 - iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; et
 - v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal;
- (y) Prise monophasée 20 A - La prise monophasée 20 A (NSN 5935-01-363-1329) doit être la Hubbell « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » (Référence HBL320R4W-MIL), ou l'équivalent, comme suit:
- i. Réceptacle étanche 20 A, 125 VCA, 2 pôles, 3 fils;
 - ii. Boîtier thermoplastique isolé - jaune;
 - iii. Couvercle à joint à fermeture automatique;
 - iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées;
 - v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et
 - vi. Prises à broches IEC 60309 (3);
- (z) Prise monophasée 30 A - La prise monophasée 30 A (NSN 5935-01-308-4039) doit être la Hubbell « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » (Référence HBL330R4W), ou l'équivalent, comme suit:
- i. Réceptacle étanche 30 A, 125 VCA, 2 pôles, 3 fils;
 - ii. Boîtier thermoplastique isolé - jaune;
 - iii. Couvercle à joint à fermeture automatique;
 - iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées;
 - v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et
 - vi. Prises à broches IEC 60309 (3);
- (aa) Ensembles de cordons d'extérieur - Les ensembles de cordons d'extérieur (NSN 6150-01-530-7352) doivent être les « Ensembles de câbles extérieurs » de Lex Products (pièce n° DB20QD50SEPS), ou l'équivalent, comme suit:
- i. Rallonge avec prise double;
 - ii. Évalué à 2 pôles, 3 fils, 20 A, 120 VCA;
 - iii. Câble: 10/3 Type SEOOW, 15 m (50 pi) de longueur;
 - iv. Coupleur d'extrémité mâle: 20 A, 120 VCA, broche et manchon IEC 80309; et
 - v. Extrémité de la prise femelle: Une (1) boîte avec deux (2) prises doubles de 20 A, 120 VCA;
- (bb) 30 Fiche monophasée 30 A, de rechange - La fiche monophasée 30 A, de rechange doit être la "fiche d'accouplement étanche IEC à broches et manchons" Hubbell (référence HBL330P4W), ou l'équivalent, comme suit:
- i. 30 A, 125 VAC, 2 pôles, prise étanche à 3 fils;
 - ii. Boîtier thermoplastique isolé - jaune;
 - iii. Broches IEC 60309 monobloc solides; et
 - iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées;
- (cc) GFCI de prise de courant duplex monophasé 20 A - La prise GFCI de prise de courant duplex monophasé 20 A doit être la « prise de défaut à la terre » Hubbell (pièce n° GF20BK), ou l'équivalent, comme suit:
- i. Prise GFCI d'autotest de 20 A, 125 VCA, 60 Hz;
 - ii. Face et base en nylon, contacts en laiton, sangle de montage en acier;

- iii. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal;
 - iv. Température de fonctionnement: -35°C à +66°C; et
 - v. Couleur: Noir;
- (dd) Cover, GFCI WP - Le Cover, GFCI WP (NSN 5975-01-549-1923) doit être le Hubbell « Couvercle étanche pour Duplex, GFCI » (Part# HBL5221M1), ou l'équivalent, comme suit:
- i. Construction thermoplastique avec ressort en acier inoxydable;
 - ii. Plaque murale à ouverture duplex; et
 - iii. Couvercle étanche à fermeture automatique avec joint en néoprène;
- (ee) Ensembles de cordons d'intérieur - Les ensembles de cordons d'intérieur (NSN 6150-01-530-1960) doivent être l'ensemble de câbles d'intérieur Lex Products (pièce n° DB20QD50SE515W), ou l'équivalent, comme suit:
- i. Rallonge avec prise double;
 - ii. Évalué à 2 pôles, 3 fils, 15 A, 120 VCA;
 - iii. Câble: 10/3 Type SEOOW, 15 m (50 pi) de longueur;
 - iv. Coupleur d'extrémité mâle: 15 A, 120 VCA, NEMA 5-15; et
 - v. Extrémité de la prise femelle: Une (1) boîte avec deux (2) prises doubles de 20 A, 120 VCA;
- (ff) Connecteur d'entrée triphasé 60 A - Le connecteur d'entrée triphasé 60 A (NSN 5935-01-234-7200) doit être le connecteur Hubbell "Watertight IEC Pin and Sleeve Inlet" (Référence HBL560B9W), ou l'équivalent, comme suit:
- i. 60 ampères, triphasé en Y, 120/208 VAC, 4 pôles, entrée étanche à 5 fils;
 - ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu;
 - iii. Broches IEC 60309 monobloc solides;
 - iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; et
 - v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal;
- (gg) Prise triphasée 30 A - La prise triphasée 30 A (NSN 5935-01-220-3043) doit être la "Réceptacle étanche IEC à broches et manchons" Hubbell (Référence HBL530R9W), ou l'équivalent, comme suit:
- i. 30/32 A, triphasé, 120/208 VAC, 4 pôles, prise étanche à 5 fils;
 - ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu;
 - iii. Couvercle à joint à fermeture automatique;
 - iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées;
 - v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et
 - vi. Prises à broches CEI 60309 (5);
- (hh) Connecteur d'entrée triphasé 100 A - Le connecteur d'entrée triphasé 100 A (NSN 5935-01-361-4165) doit être le connecteur Hubbell "Watertight IEC Pin and Sleeve Inlet" (Référence HBL5100B9W), ou l'équivalent, comme suit:
- i. 100 ampères, triphasé en Y, 120/208 VAC, 4 pôles, entrée étanche à 5 fils;
 - ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu;
 - iii. Broches IEC 60309 monobloc solides;
 - iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; et
 - v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal;
- (ii) Prise triphasée 60 A - La prise triphasée 60 A (NSN 5935-01-361-4166) doit être la « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » Hubbell (référence HBL560R9W), ou l'équivalent, comme suit:

- i. 60 ampères, triphasé, 120/208 VAC, 4 pôles, prise étanche à 5 fils;
 - ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu;
 - iii. Couvercle à joint à fermeture automatique;
 - iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées;
 - v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et
 - vi. Prises à broches CEI 60309 (5);
- (jj) Prise triphasée 20 A - La prise triphasée 20 A (NSN 5935-01-220-5155) doit être la « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » Hubbell (référence HBL520R9W), ou l'équivalent, comme suit:
- i. 20 ampères, triphasé, 120/208 VAC, 4 pôles, réceptacle étanche à 5 fils;
 - ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu;
 - iii. Couvercle à joint à fermeture automatique;
 - iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées;
 - v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et
 - vi. Prises à broches CEI 60309 (5);
- (kk) Prise triphasée 100 A - La prise triphasée 100 A (NSN 5935-01-362-7909) doit être la "Réceptacle étanche à broches et manchons IEC" (Référence HBL5100R9W), ou l'équivalent, comme suit:
- i. 100 A, triphasé Y, 120/208 VAC, 4 pôles, prise étanche à 5 fils;
 - ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu;
 - iii. Couvercle à joint à fermeture automatique;
 - iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées;
 - v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et
 - vi. Prises à broches CEI 60309 (5);
- (ll) Couvercles - Les couvercles doivent être des couvercles Lex Products pour les entrées et les sorties du boîtier de distribution comme suit:

Description	NNO	Pièce n°	Boîte de distribution
Couvercle d'entrée	5935-01-555-8409	PC530-ASY	5 kW
Housse en polyester	5925-01-556-0164	A31-DTCOV-ASY	15 kW
Assemblage du couvercle du connecteur d'entrée	5935-01-556-0302	PC60-ASY	15 kW
Assemblage du couvercle du connecteur d'entrée	5935-01-555-8265	PC100-ASY	30 kW
Ensemble de couverture de disjoncteur	5895-01-549-2594	A71-DTCOV-ASY	100 kW
Couvercle de disjoncteur 10 positions	5925-01-549-1981	900610	100 kW

- (mm) Vis à oreilles - La vis à oreilles doit être l'insert de vis à oreilles Vynckier Enclosure Systems (réf. 41520-155), ou l'équivalent, comme suit:
- i. Polyamide;
 - ii. Ensemble de deux (2); et
 - iii. À utiliser avec les boîtiers à vis de couvercle sur le dessus des boîtes de distribution;

(nn) Came, mâle - La came, mâle doit être le Marinco "CL 16 Series Panel Mounts", ou l'équivalent, comme suit:

- i. Goujon de 1,25", épaulement allongé, montage sur panneau mâle;
- ii. 400 Amp, 600 V AC/DC;
- iii. Boîtier en nylon avec contact en laiton; et
- iv. Numéros de pièce comme suit:

Description	NNO	Pièce n°
Cam, Mâle, Noir	3040-01-549-1983	CL40MRSBML-A
Came, Mâle, Blanc	3040-01-549-1985	CL40MRSBML-B
Came, Mâle, Rouge	3040-01-549-1992	CL40MRSBML-C
Came, Mâle, Bleu	3040-01-549-2114	CL40MRSBML-D
Came, Mâle, Vert	3040-01-549-2000	CL40MRSBML-E

(oo) Came, Femelle - La Came, Femelle doit être le Marinco "CL 16 Series Panel Mounts", ou l'équivalent, comme suit:

- i. Goujon de 1,25", épaulement allongé, montage sur panneau femelle;
- ii. 400 Amp, 600 V AC/DC;
- iii. 400 Amp, 600 V AC/DC;
- iv. Boîtier en nylon avec contact en laiton; et
- v. Numéros de pièce comme suit:

Description	NNO	Pièce n°
Cam, Femelle, Noir	3040-01-549-2004	CL40FRSBML-A
Came, Femelle, Blanc	3040-01-549-2017	CL40FRSBML-B
Came, Femelle, Rouge	3040-01-549-2068	CL40FRSBML-C
Came, Femelle, Bleu	3040-01-549-1872	CL40FRSBML-D
Came, Femelle, Vert	3040-01-549-1874	CL40FRSBML-E

(pp) Cache-came - Le Cache-came doit être le « Surface Mount Cover » Marinco ou l'équivalent, comme suit:

- i. Pour les supports de panneau montés en surface de 400 A;
- ii. Classé NEMA 1;
- iii. Couverture arrière à pression; et
- iv. Numéros de pièce comme suit:

Description	NSN	Pièce n°
Cache-came, noir	5340-01-549-1881	CL40WTC-L-125A
Cache-came, blanc	5340-01-549-1887	CL40WTC-L-125B
Cache-came, rouge	5340-01-549-1890	CL40WTC-L-125C
Cache-came, bleu	5340-01-549-0174	CL40WTC-L-125D
Cache-came, vert	5340-01-549-1981	CL40WTC-L-125E

**EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION ET PLAN D'ÉVALUATION
POUR
L'ÉQUIPEMENT DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE**

1.0 GÉNÉRALITÉS

1.1 But

Le présent document décrit le processus d'évaluation des soumissions pour le réseau de distribution d'énergie.

1.2 Directives

Les soumissionnaires seront évalués selon les critères énoncés dans le présent document. Les exigences obligatoires sont désignées au moyen du verbe « devoir ». Toutes les exigences obligatoires doivent être respectées.

2.0 DOSSIER DE SOUMISSION

2.1 Exigences de soumission des propositions

Le soumissionnaire doit fournir une matrice de conformité qui comporte une preuve de conformité et des attestations écrites, comme il est précisé au Être conforme aux exigences obligatoires présentées au Tableau 1; et

- (a) Proposer le prix le plus bas (globalement – Prix Unitaire de tous les articles x Quantité de l'année 1 dans l'annexe A)

3.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Tableau 1. Chaque Soumissionnaire doit remplir les sections annotées "Chaque Soumissionnaire" et seuls les Soumissionnaires qui proposent des produits équivalents doivent remplir ces sections annotées "Équivalent Seulement". Aux fins de la présente DDC:

- (b) Une attestation écrite consiste en une déclaration fournie par le soumissionnaire et signée par un représentant autorisé de l'entreprise concernée, qui certifie que la proposition respecte toutes les exigences figurant dans la colonne « Exigence » du Être conforme aux exigences obligatoires présentées au Tableau 1; et

- (c) Proposer le prix le plus bas (globalement – Prix Unitaire de tous les articles x Quantité de l'année 1 dans l'annexe A)

4.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

- (d) Tableau 1. Le Canada se réserve le droit de vérifier les déclarations faites dans l'attestation écrite; and

- (e) Dans le Être conforme aux exigences obligatoires présentées au Tableau 1; et

(f) Proposer le prix le plus bas (globalement – Prix Unitaire de tous les articles x Quantité de l'année 1 dans l'annexe A)

5.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

(g) Tableau 1, les produits spécifiés sont identifiés comme permettant un équivalent, identifié par la mention « ou équivalent ». Lorsqu'un produit équivalent est offert, un certificat de conformité (C of C) est requis. Ce certificat consiste en une déclaration écrite du soumissionnaire signée par un représentant autorisé de l'entreprise concernée, qui atteste que le produit équivalent respecte toutes les exigences figurant dans la colonne « Exigence » du Tableau 1. Le Canada se réserve le droit de vérifier les déclarations faites dans le certificat de conformité. Ce dernier doit :

- i. Indiquer la marque, le modèle ou le numéro de pièce du produit équivalent;
- ii. Attester de la permutabilité du produit équivalent et de l'article demandé;
- iii. Comporter un ensemble de données techniques complet qui comprend les spécifications et les documents descriptifs du produit équivalent.

5.1 Résultats des essais

Lorsque des résultats d'essais sont exigés dans le cadre de la preuve de conformité, ils doivent:

- (a) Être pour le modèle proposé ou pour un modèle précédent sur lequel le modèle proposé est basé, et inclure une explication détaillée de la raison pour laquelle les résultats sont valables pour le modèle proposé; et
- (b) Être signés sur chaque page par l'autorité technique qui a effectué les essais.

Remarque : Les résultats des essais peuvent inclure les données et le résumé des essais, ou simplement le résumé confirmant que le système a passé les essais avec succès.

6.0 MÉTHODE D'ÉVALUATION

6.1 Processus d'évaluation

Pour déterminer la soumission gagnante, l'autorité contractante fera la sélection en se fondant sur le principe de la soumission conforme la moins coûteuse. Le processus d'évaluation se déroulera en phases:

- (a) Phase I : Évaluation technique;
- (b) Phase II : Détermination de la soumission conforme la moins coûteuse.

6.2 Phase I – Évaluation technique

Le ministère de la Défense nationale (MDN) formera une équipe d'évaluation technique qui étudiera les propositions en fonction des exigences obligatoires figurant au Tableau 1. L'évaluation reposera uniquement sur l'information fournie. Une soumission doit respecter tous les critères obligatoires pour être conforme. Si l'information figurant dans la soumission ne suffit pas à évaluer la proposition selon les critères obligatoires, la soumission sera également jugée non conforme. Même si un seul des critères obligatoires n'était pas respecté, la proposition serait jugée non conforme et ne serait pas prise en compte.

6.2.1 Évaluation des produits équivalents

Si le soumissionnaire offre un produit équivalent (qui ne figure pas à l'annexe B), on comparera la spécification de ce produit fournie par le soumissionnaire avec celle publiée au sujet du produit figurant à l'annexe B, afin de déterminer l'équivalence en matière de forme, d'ajustement et de fonction. Aucun produit ainsi offert ne sera évalué si la soumission ne comporte pas toutes les informations requises par l'équipe d'évaluation pour déterminer l'équivalence du produit en question. Lorsque le Canada évalue les soumissions, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit équivalent de montrer, à leurs propres frais, que le produit en question est vraiment équivalent à l'article précisé dans la demande de soumissions. Aux fins de la présente demande de propositions (DP), la forme, l'ajustement et la fonction sont définis comme suit:

- (a) La forme correspond à la conception globale, à l'ingénierie et à l'utilisation prévue d'un produit (p. ex. les caractéristiques);
- (b) L'ajustement consiste en la capacité d'un produit à s'intégrer à un système prévu; et
- (c) Le fonctionnement consiste en la capacité d'un produit à satisfaire aux spécifications d'une conception et d'un rôle prévus (orientation, accès aux fonctions et aux commandes, etc.).

6.2.2 Phase II – Détermination de la soumission conforme la moins coûteuse

L'autorité contractante évaluera les propositions financières. La proposition qui sera recommandée aux fins de l'attribution du contrat devra:

- (a) Être conforme aux exigences obligatoires présentées au Tableau 1; et
- (b) Proposer le prix le plus bas (globalement – Prix Unitaire de tous les articles x Quantité de l'année 1 dans l'annexe A)

7.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Tableau 1 : Matrice de conformité

N ^o d'article	Annexe B	Exigence	Instructions à l'intention des soumissionnaires	Renvoi à la soumission
-----------------------------	-------------	----------	---	---------------------------

	Réf.		Équivalent Seulement
1	2.1(a)	<p>Boîte de distribution de 300 kW – La boîte de distribution de 300 kW (NSN 6110-01-532-1776) doit être l'article « MEPDIS-R 300KW DIST BOX » (numéro de pièce DB350MA-P2WQS3) de Lex Products Corporation, ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité; ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges; iii. Capacité nominale de fonctionnement de 1200 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz; iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit: <ol style="list-style-type: none"> a. Température: de -51°C à +49°C; b. Humidité: jusqu'à 100 %; c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante; v. Entrée provenant de deux (2) sources d'alimentation externe triphasées synchronisées de 400 A (indépendamment ou simultanément) qui utilisent des connecteurs à code couleur à cames de l série 16; vi. Sorties incluses comme suit: <ol style="list-style-type: none"> a. Deux (2) ensembles de 400 A de cinq (5) prises de type came série 16 à code couleur; b. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 100 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.; et c. Une (1) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties; et viii. Dimensions et poids suivants: <ol style="list-style-type: none"> a. Dimensions maximales: 	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir:</p> <p>(1) Un certificat de conformité qui atteste que boîte de distribution de 300 kW proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « MEPDIS-R 300KW DIST BOX » (numéro de pièce DB350MA-P2WQS3) de Lex Products Corporation;</p> <p>ET</p> <p>(2) Les résultats d'essais ou une confirmation indépendante d'essais qui attestent que la boîte de distribution de 300 kW proposée fonctionne dans les conditions climatiques énoncées.</p>

2	2.1(b)	<p>1. Longueur: 100 cm (40 po);</p> <p>2. Largeur: 70 cm (28 po); et</p> <p>3. Hauteur: 80 cm (32 po);</p> <p>b. Poids maximal de 150 kg (330 lb);</p> <p><u>Boîte de distribution de 100 kW</u> – La boîte de distribution de 100 kW (NSN 6110-01-532-1835) doit être l'article « MEPDIS-R 100KW DIST BOX » (numéro de pièce DB350MA-P2WAS3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <p>i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité;</p> <p>ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges;</p> <p>iii. Capacité nominale de fonctionnement de 800 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz;</p> <p>iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit:</p> <p>a. Température: de -51°C à +49°C;</p> <p>b. Humidité: jusqu'à 100 %;</p> <p>c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante;</p> <p>v. Entrée provenant de deux (2) sources d'alimentation externe triphasées synchronisées de 400 A (indépendamment ou simultanément) qui utilisent des connecteurs à code couleur à cames de l série 16;</p> <p>vi. Sorties incluses comme suit:</p> <p>a. Une (1) sortie à cames triphasée de la série 16 de 200 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;</p> <p>b. Quatre (4) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 100 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;</p> <p>c. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 60 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;</p> <p>d. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon</p>	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir:</p> <p>(1) Un certificat de conformité qui atteste que boîte de distribution de 100 kW proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « MEPDIS-R 100KW DIST BOX » (numéro de pièce DB350MA-P2WAS3) de Lex Products Corporation;</p> <p>ET</p> <p>(2) Les résultats d'essais ou une confirmation indépendante d'essais qui attestent que la boîte de distribution de 100 kW proposée fonctionne dans les conditions climatiques énoncées.</p>	
---	--------	---	---	--

3	2.1(c)	<p>homologuées à la norme CEI 60309 de 30 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;</p> <p>e. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 20 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.;</p> <p>f. Deux (2) prises monophasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; et</p> <p>g. Une (1) prise de courant double à DDFM monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.;</p> <p>vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties;</p> <p>viii. Dimensions et poids suivants:</p> <p>a. Dimensions maximales:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Longueur: 100 cm (40 po); 2. Largeur: 70 cm (28 po); et 3. Hauteur: 80 cm (32 po); <p>b. Poids maximal de 140 kg (310 lb);</p> <p>Boîte de distribution de 30 kW – La boîte de distribution de 30 kW (NSN 6110-01-532-1809) doit être l'article « MEPDIS-R 30KW DIST BOX » (numéro de pièce DB100MA-P22QS3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité; ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges; iii. Capacité nominale de fonctionnement de 200 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz; iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit: <ol style="list-style-type: none"> a. Température: de -51°C à +49°C; b. Humidité: jusqu'à 100 %; c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante; 		
		<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir:</p> <p>(1) Un certificat de conformité qui atteste que boîte de distribution de 30 kW proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « MEPDIS-R 30KW DIST BOX » (numéro de pièce DB100MA-P22QS3) de Lex Products Corporation;</p> <p>ET</p> <p>(2) Les résultats d'essais ou une</p>		

		<p>v. Entrée par connecteurs à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 en provenance des sources suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Directement à partir de la boîte de distribution de 100 kW; et b. Deux (2) sources d'alimentation externe triphasées synchronisées de 100 A (indépendamment ou simultanément); <p>vi. Sorties incluses comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Quatre (4) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 60 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.; b. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 30 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.; c. Deux (2) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 20 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.; d. Deux (2) prises monophasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; et e. Une (1) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; <p>vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties; et</p> <p>viii. Dimensions et poids suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Dimensions maximales: <ol style="list-style-type: none"> 1. Longueur: 100 cm (40 po); 2. Largeur: 70 cm (28 po); et 3. Hauteur: 40 cm (20 po); b. Poids maximal de 85 kg (190 lb); 	<p>confirmation indépendante d'essais qui attestent que la boîte de distribution de 30 kW proposée fonctionne dans les conditions climatiques énoncées.</p>	
4	2.1(d)	<p>Boîte de distribution de 15 kW – La boîte de distribution de 15 kW (NSN 6110-01-532-1764) doit être l'article « MEPDIS-R 15KW DIST BOX » (numéro de pièce DB-60MA-F22QS3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme 	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir:</p>	

		<p>preuve de conformité; Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges;</p> <p>iii. Capacité nominale de fonctionnement de 120 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz;</p> <p>iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Température: de -51°C à +49°C; b. Humidité: jusqu'à 100 %; c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante; <p>v. Entrée par connecteurs à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 en provenance des sources suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Directement à partir de la boîte de distribution de 100 kW; b. Directement à partir de la boîte de distribution de 30 kW; ou c. Deux (2) sources d'alimentation externe triphasées synchronisées de 60 A (indépendamment ou simultanément); <p>vi. Sorties incluses comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Quatre (4) prises triphasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 30 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.; b. Quatre (4) prises monophasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; et c. Une (1) prise de courant double à DDFTT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; <p>vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties; et</p> <p>viii. Dimensions et poids suivant:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Dimensions maximales: <ol style="list-style-type: none"> 1. Longueur: 70 cm (28 po); 2. Largeur: 60 cm (24 po); et 	<p>(1) Un certificat de conformité qui atteste que boîte de distribution de 15 kW proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article «MEPDIS-R 15KW DIST BOX» (numéro de pièce DB-60MA-F22QS3) de Lex Products Corporation;</p> <p>ET</p> <p>(2) Les résultats d'essais ou une confirmation indépendante d'essais qui attestent que la boîte de distribution de 15 kW proposée fonctionne dans les conditions climatiques énoncées.</p>
--	--	---	---

5	2.1(e)	<p>3. Hauteur: 50 cm (20 po); b. Poids maximal de 45 kg (112 lb);</p> <p><u>Boîte de distribution intérieure de 5 kW</u> – La boîte de distribution intérieure de 5 kW (NSN 6110- 01-532-1794) doit être l'article « MEPDIS-R 5KW INDOOR BOX (W/ 2 CORDS) » (numéro de pièce DB-30NA-AQQ-S3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité; ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges; iii. Capacité nominale de fonctionnement de 30 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit: <ul style="list-style-type: none"> a. Température: de -51°C à +49°C; b. Humidité: jusqu'à 100 %; c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante; v. Entrée par connecteurs à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 en provenance des sources suivantes: <ul style="list-style-type: none"> a. Directement à partir de la boîte de distribution de 100 kW; b. Directement à partir de la boîte de distribution de 30 kW; ou c. Directement à partir de la boîte de distribution de 15 kW; vi. Sorties incluses comme suit: <ul style="list-style-type: none"> a. Neuf (9) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties; viii. Inclure six (6) rallonges SEOW de calibre 10/3 de 15 m (50 pi) munies de deux (2) prises de courant double NEMA 5-20 chacune; et ix. Dimensions et poids suivant: 	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir:</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) Un certificat de conformité qui atteste que boîte de distribution intérieure de 5 kW proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « MEPDIS-R 5KW INDOOR BOX (W/ 2 CORDS) » (numéro de pièce DB-30NA-AQQ-S3) de Lex Products Corporation; ET (2) Les résultats d'essais ou une confirmation indépendante d'essais qui attestent que la boîte de distribution intérieure de 5 kW proposée fonctionne dans les conditions climatiques énoncées. 	
---	--------	--	---	--

6	2.1(f)	<p>a. Dimensions maximales:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Longueur: 50 cm (20 po); 2. Largeur: 50 cm (20 po); et 3. Hauteur: 40 cm (16 po); <p>b. Poids maximal de 18 kg (40 lb) pour la boîte seulement (sans les cordons électriques);</p> <p><u>Boîte de distribution extérieure de 5 kW</u> – La boîte de distribution extérieure de 5 kW (NSN 6110-01-532-1821) doit être l'article « MEPDIS-R 5KW OUTDOOR BOX (W/ 6 CORDS) » (numéro de pièce DB-30NA-A22-S3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité; ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges; iii. Capacité nominale de fonctionnement de 30 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz; iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit: <ol style="list-style-type: none"> a. Température: de -51°C à +49°C; b. Humidité: jusqu'à 100 %; c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante; v. Entrée par connecteurs à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 en provenance des sources suivantes: <ol style="list-style-type: none"> a. Directement à partir de la boîte de distribution de 100 kW; b. Directement à partir de la boîte de distribution de 30 kW; ou c. Directement à partir de la boîte de distribution de 15 kW; vi. Sorties incluses comme suit: <ol style="list-style-type: none"> a. Six (6) prise de courant double à DDFT monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; et b. Trois (3) prise de courant double à DDFT monophasée 	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir:</p> <p>(1) Un certificat de conformité qui atteste que boîte de distribution extérieure de 5 kW proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « MEPDIS-R 5KW OUTDOOR BOX (W/ 6 CORDS) » (numéro de pièce DB-30NA-A22-S3) de Lex Products Corporation;</p> <p>ET</p> <p>(2) Les résultats d'essais ou une confirmation indépendante d'essais qui attestent que la boîte de distribution extérieure de 5 kW proposée fonctionne dans les conditions climatiques énoncées.</p>	
---	--------	---	---	--

		<p>NEMA 5-20 de 30 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.;</p> <p>vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties;</p> <p>viii. Inclure six (6) rallonges SEOW de calibre 10/3 de 15 m (50 pi) munies de deux (2) prises de courant double NEMA 5-20 chacune;</p> <p>ix. Inclure trois (3) fiches monophasées à broche et à manchon homologuées à la norme CEI 60309 de 30 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a. de rechange; et</p> <p>x. Dimensions et poids suivant:</p> <p>a. Dimensions maximales:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Longueur: 50 cm (20 po); 2. Largeur: 50 cm (20 po); et 3. Hauteur: 40 cm (16 po); <p>b. Poids maximal de 20 kg (44 lb) pour la boîte seulement (sans les cordons électriques);</p>		
7	2.1(g)	<p>Raccordement de câble à verrouillage à cames – Le raccordement de câble à verrouillage à cames doit être l'article « CAM LOCK TAIL SET 4/0 TYPE W 5W ABCDE-FEM BLNT 10FT » (numéro de pièce TS60WF-10) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <p>i. Jeu de câbles de raccordement à cames pour le branchement des boîtes de distribution de 15 kW, 30 kW et 100 kW à la source d'entrée;</p> <p>ii. Capacité nominale de 400 A, 600 Vc.a.;</p> <p>iii. Câble: Cinq (5) câbles de type W de grosseur AWG 4/0 de 3 m (10 pi) de long;</p> <p>iv. Coupleurs mâles: Câble à extrémité émousée; et</p> <p>v. Coupleurs femelles: Série 16 en ligne (noirs, rouges, bleus, blancs, verts);</p>	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le raccordement de câble à verrouillage à cames proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « CAM LOCK TAIL SET 4/0 TYPE W 5W ABCDE-FEM BLNT 10FT » (numéro de pièce TS60WF-10) de Lex Products Corporation.</p>	
8	2.1(h)	<p>Câble d'alimentation à verrouillage à cames (25 pi) – Le câble d'alimentation à verrouillage à cames (25 pi) [NSN 6150-01-529-7900] doit être l'article « EXTSET MEPDIS-R.25 FT CAM LOCK » (numéro de pièce FS60P5W-25) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <p>i. Jeu de câbles d'alimentation à cames pour le branchement de la boîte de distribution de 100 kW à la source d'entrée;</p>	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le câble d'alimentation à verrouillage à</p>	

			<p>ii. Capacité nominale de 400 A, 600 Vc.a.;</p> <p>iii. Câble: Cinq (5) câbles de type PPE de grosseur AWG 4/0 de 7,6 m (25 pi) de long;</p> <p>iv. Coupleurs mâles: Série 16 en ligne (noirs, rouges, bleus, blancs, verts); et</p> <p>v. Coupleurs femelles: Série 16 en ligne (noirs, rouges, bleus, blancs, verts);</p>	<p>comes (25 pi) proposée est équivalent ou supérieure à tous égards à l'article « EXTSET MEPDIS-R 25 FT CAM LOCK » (numéro de pièce FS60P5W-25) de Lex Products Corporation.</p>	
9	2.1(i)	<p><u>Câble de 100 A de 50 pi</u> – Le câble de 100 A de 50 pi (NSN 6150-01-687-0455) doit être l'article « MEPDIS-R 50FT 100A CABLE » (numéro de pièce PF050A-EWJE-PV-PV) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit</p> <p>i. Jeu de câbles à broche et à manchon homologué à la norme CEI 60309 pour le branchement de la boîte de distribution de 30 kW à la boîte de distribution de 100 kW;</p> <p>ii. Capacité nominale de 100 A, 4 pôles, 120/208 Vc.a.;</p> <p>iii. Câble: 5 fils, type PPE de grosseur 4/5, de 15 m (50 pi) de long;</p> <p>iv. Coupleur mâle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309; et</p> <p>v. Coupleur femelle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309;</p>	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le câble de 100 A de 50 pi proposée est équivalente ou supérieure à tous égards l'article « MEPDIS-R 50FT 100A CABLE » (numéro de pièce PF050A-EWJE-PV-PV) de Lex Products Corporation.</p>		
10	2.1(j)	<p><u>Câble de 30 A de 50 pi</u> – Le câble de 30 A de 50 pi (NSN 6150-01-529-8428) doit être l'article « MEPDIS-R 50FT 30A CABLE » (numéro de pièce PE105SE-50-530) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <p>i. Jeu de câbles à broche et à manchon homologué à la norme CEI 60309 pour le branchement de la boîte de distribution de 5 kW aux boîtes de distribution de 15 kW, 30 kW ou 100 kW;</p> <p>ii. Capacité nominale de 30 A, 4 pôles, 120/208 Vc.a.;</p> <p>iii. Câble: 5 fils, type SEOW de grosseur 10/5, de 15 m (50 pi) de long;</p> <p>iv. Coupleur mâle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309;</p> <p>v. Coupleur femelle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309;</p>	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le câble de 30 A de 50 pi proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « MEPDIS-R 50FT 30A CABLE » (numéro de pièce PE105SE-50-530) de Lex Products Corporation.</p>		
11	2.1(k)	<p><u>Câble en Y extérieur</u> – Le câble en Y extérieur (NSN 6150-01-540-3519) doit être l'article « MEPDIS-R 5KW OUTDOOR Y EXT »</p>	<p>Équivalent Seulement</p>		

		<p>(numéro de pièce 2FERQUAD-USMC) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Rallonge de câble à torsade double moulé en Y avec prises de courant double; ii. Capacité nominale de 2 pôles, 3 fils, 20 A, 120 V.c.a.; iii. Câble: Grosseur 10/3 de type SEOW, de 30 m (75 pi) de long; iv. Coupleur mâle: A broche et à manchon homologué à la norme CEI 60309, de 20 A, 120 V.c.a.; et v. Extrémités de prise femelles (2): prises de courant double de 20 A, 120 V.c.a. (chaque extrémité); 	<p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le câble en Y extérieur proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « MEPDIS-R 5KW OUTDOOR Y EXT » (numéro de pièce 2FERQUAD-USMC) de Lex Products Corporation.</p>	
12	2.1(i)	<p><u>Câble d'alimentation de 60 A de 50 pi</u> – Le câble d'alimentation de 60 A de 50 pi (NSN 6105-01-529-7674) doit être l'article « MEPDIS-R 50FT 60A CABLE » (numéro de pièce PE6/5P-50-560) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Jeu de câbles à broche et à manchon homologué à la norme CEI 60309 pour le branchement de la boîte de distribution de 15 kW aux boîtes de distribution de 30 kW ou 100 kW; ii. Capacité nominale de 60 A, 4 pôles, 120/208 V.c.a.; iii. Câble: 5 fils, type PPE de grosseur 6/5, de 15 m (50 pi) de long; iv. Coupleur mâle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309; et v. Coupleur femelle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309; 	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le câble d'alimentation de 60 A de 50 pi proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « MEPDIS-R 50FT 60A CABLE » (numéro de pièce PE6/5P-50-560) de Lex Products Corporation.</p>	
13	2.1(m)	<p><u>Trousse de pièces de rechange et d'outils</u> – La trousse de pièces de rechange et d'outils (NSN 5999-01-534-6389) doit être la trousse de réparation de coupleurs à cames « MEPDIS-R CAM SPARE PARTS/TOOL KIT » (numéro de pièce KIT-SERIES16) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, contenue dans un polochon, et doit comprendre les composants spécifiée au Annexe B;</p>	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la trousse de pièces de rechange et d'outils proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à la trousse de réparation de coupleurs à cames « MEPDIS-R CAM SPARE PARTS/TOOL KIT » (numéro de pièce KIT-SERIES16) de Lex</p>	

14	2.1(n)	<p>Rallonge à 3 prises (25 pi) – La rallonge à 3 prises (25 pi) doit être l'article « E-STRING 515 3 RECEP 25FT » (numéro de pièce 50123B) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Rallonge à trois (3) prises (noire); ii. Capacité nominale de 25 A, 600 V.c.a.; iii. Câble: 3 fils, de grosseur AWG 12, de type STW, de 7,5 m (25 pi) de long; iv. Fiche: NEMA 5-15; et v. Prises comme suit: <ol style="list-style-type: none"> a. Prise unique NEMA 5-15 moulée par injection (les boîtes de prise de courant ne sont pas acceptables); b. Deux (2) prises espacées de 2,4 à 2,7 m (de 8 à 9 pi) le long du cordon, et la troisième à l'extrémité opposée de la fiche; et c. Témoin d'alimentation DEL intégré; 	<p>Products Corporation.</p> <p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la rallonge à 3 prises (25 pi) proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « E-STRING 515 3 RECEP 25FT » (numéro de pièce 50123B) de Lex Products Corporation;</p>
15	2.1(o)	<p>Rallonge à 6 prises (50 pi) – La rallonge à 6 prises (50 pi) doit être l'article « E-STRING 520 6 RECEP 50FT » (numéro de pièce 50112BA) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Rallonge à six (6) prises (noire); ii. Capacité nominale de 25 A, 600 V.c.a.; iii. Câble: 3 fils, de grosseur AWG 12, de type STW, de 15 m (50 pi) de long; iv. Fiche: NEMA 5-20; et v. Prises comme suit: <ol style="list-style-type: none"> a. Prise unique NEMA 5-15 moulée par injection (les boîtes de prise de courant ne sont pas acceptables); b. Cinq (5) prises espacées de 2,7 à 3 m (de 9 à 10 pi) le long du cordon, et la sixième à l'extrémité opposée de la fiche; et c. Témoin d'alimentation DEL intégré; <p>Baladeuse – La baladeuse doit être l'article « T5 LAMP FLORESCENT PORTABLE WORK LIGHT » (numéro de pièce B6700-FL-Y) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Baladeuse de 8200 lumens, capacité nominale de 120 V.c.a. (277 V.c.a. au maximum), 50/60 Hz; 	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la rallonge à 6 prises (50 pi) proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « E-STRING 520 6 RECEP 50FT » (numéro de pièce 50112BA) de Lex Products Corporation.</p>
16	2.1(p)		<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité</p>

17	2.1(q)	<p>ii. Cadre rigide en aluminium, coque et lentille en polycarbonate et culots et douilles d'ampoule en polyuréthane;</p> <p>iii. Résistante à l'eau, destinée aux endroits humides;</p> <p>iv. Deux (2) lanières permettant de suspendre la baladeuse à l'horizontale ou à la verticale;</p> <p>v. Ampoules: Trois (3) ampoules fluorescentes T5 de 40 W;</p> <p>vi. Cordon d'entrée: 3 fils, SJOOW, de 4,6 m (15 pi) de long, fiche NEMA 5-15; et</p> <p>vii. Cordon d'alimentation: 3 fils, SJOOW, de 30 cm (1 pi) de long, prise NEMA 5-15;</p> <p><u>Baladeuse (de secours)</u> – La baladeuse (de secours) doit être l'article « T5 LAMP FLORESCENT PORTABLE WORK LIGHT, BATT» (numéro de pièce B6700-EM-B) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <p>i. Baladeuse de 8200 lumens, capacité nominale de 120 V.c.a. (277 V.c.a. au maximum), 50/60 Hz;</p> <p>ii. Cadre rigide en aluminium, coque et lentille en polycarbonate et culots et douilles d'ampoule en polyuréthane;</p> <p>iii. Résistante à l'eau, destinée aux endroits humides;</p> <p>iv. Deux (2) lanières permettant de suspendre la baladeuse à l'horizontale ou à la verticale;</p> <p>v. Pile rechargeable interne comprise, comme suit:</p> <p>a. Rechargement automatiquement dès le branchement à une source d'alimentation; et</p> <p>b. Lors du débranchement de la source d'alimentation assure une période d'utilisation de soixante (60) minutes;</p> <p>vi. Ampoules: Trois (3) ampoules fluorescentes T5 de 40 W;</p> <p>vii. Cordon d'entrée: 3 fils, SJOOW, de 4,6 m (15 pi) de long, fiche NEMA 5-15; et</p> <p>viii. Cordon d'alimentation: 3 fils, SJOOW, de 30 cm (1 pi) de long, prise NEMA 5-15;</p>	<p>qui atteste que la baladeuse proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « T5 LAMP FLORESCENT PORTABLE WORK LIGHT» (numéro de pièce B6700-FL-Y) de Lex Products Corporation.</p>	
18	2.1(r)	<p><u>Traverse profilée en U</u> – La traverse profilée en U doit être l'article « LEX S CHANNEL CROSSOVER » (numéro de pièce PRC-5-BK) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <p>i. Capacité de charge minimale de 7000 kg (15400 lb) par essieu à 21°C;</p>	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la baladeuse (de secours) proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « T5 LAMP FLORESCENT PORTABLE WORK LIGHT, BATT» (numéro de pièce B6700-EM-B) de Lex Products Corporation.</p>	
			<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité</p>	

		<p>ii. Fonctionnement à des températures allant de -40°C à +48°C; iii. Bande externe ou surface antidérapante offrant de la traction; iv. Base (noire) et couvercle à charnière ou amovible (noir) qui permet d'accéder aux câbles ou tuyaux; v. Interconnexion permettant de les monter en série sur de longues distances; vi. Cinq (5) profilés en U pouvant accueillir des câbles ou tuyaux d'un diamètre minimal de 3 cm (1,2 po); et vii. Dimensions et poids suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Dimensions nominales ($\pm 5\%$) suivantes: <ol style="list-style-type: none"> 1. Longueur: 90 cm (35 po); 2. Largeur: 50 cm (20 po); et 3. Hauteur: 5 cm (2 po); b. Poids maximal de 12,5 kg (27,5 lb); 	<p>qui atteste que la traverse profilée en U proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « LEX S CHANNEL CROSSOVER » (numéro de pièce PRC-5-BK) de Lex Products Corporation.</p>	
19	2.1(s)	<p><u>Rallonge étanche à l'eau de 50 pi</u> – La rallonge étanche à l'eau de 50 pi doit être l'article « B6700 EXT 12/3 50FT WTRTGHT » (numéro de pièce PE7000-50-515-WG) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Rallonge Edison noire (de qualité industrielle); ii. Caractéristiques nominales de 15 A, 125 V.c.a., 2 pôles, 3 fils; iii. Câble: Grosseur 12/3, de type SO W-A, de 15 m (50 pi) de long; iv. Fiche: NEMA 5-15P; et v. Prise: Prise unique NEMA 5-15R; 	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la rallonge étanche à l'eau de 50 pi proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « B6700 EXT 12/3 50FT WTRTGHT » (numéro de pièce PE7000-50-515-WG) de Lex Products Corporation.</p>	
20	2.1(t)	<p><u>Boîte de distribution d'ECA de 30 kW</u> – La boîte de distribution de l'ensemble de conditionnement d'air de 30 kW (NSN 6110-20-011-3700) doit être l'article « MEPDIS-R "BOO Box" 30KW » (NSN 6100-01-586-2426) (numéro de pièce DB100MA-P1021Q-01S3) de Lex Products Corporation ou l'équivalent, avec disjoncteurs améliorés (60 ampères) comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Certifié pour une utilisation au Canada par l'Electrical Safety Authority (ESA) et avoir une étiquette ESA ESAFE comme preuve de conformité; ii. Boîtier moulé isolé en caoutchouc qui procure une résistance aux 	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir:</p> <p>(1) Un certificat de conformité qui atteste que la boîte de distribution de l'ensemble de conditionnement d'air de 30 kW proposée est</p>	

		<p>chocs, aux intempéries, aux produits chimiques et aux décharges;</p> <p>iii. Capacité nominale de fonctionnement de 100 A, triphasée, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a. et 50/60 Hz;</p> <p>iv. Fonctionnement dans les conditions climatiques A1 à A3, B1 à B3 et C1 à C3, conformément à la norme MIL-STD-810G, soit:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Température: de -51°C à +49°C; b. Humidité: jusqu'à 100 %; c. Rayonnement solaire, pluie, sel, brouillard, sable, poussière, gel et pluie verglaçante; <p>v. Entrée par connecteurs à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 en provenance des sources suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Directement à partir de la boîte de distribution de 100 kW; ou b. Une (1) source d'alimentation externe triphasée de 100 A; <p>vi. Include outputs as follo Sorties incluses comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Quatre (4) prises triphasées à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 de 60 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.; b. Six (6) prises triphasées à broche et à manchon homologués à la norme CEI 60309 de 30 A, 4 pôles, 5 fils, 120/208 Vc.a.; c. Une (1) prise de courant double à DDFt monophasée NEMA 5-20 de 20 A, 2 pôles, 3 fils, 120 Vc.a.; <p>vii. Protection contre les surintensités comprise à toutes les sorties; et</p> <p>viii. Dimensions et poids suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Dimensions maximales: <ol style="list-style-type: none"> 1. Longueur: 100 cm (40 po); 2. Largeur: 70 cm (28 po); et 3. Hauteur: 40 cm (20 po); b. Poids maximal de 85 kg (190 lb); 	<p>équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « MEPDIS-R "BOO Box" 30KW » (NSN 6100-01-586-2426) (numéro de pièce DB100MA-P1021Q-01S3) de Lex Products Corporation;</p> <p>ET</p> <p>(2) Les résultats d'essais ou une confirmation indépendante d'essais qui attestent que la boîte de distribution de l'ensemble de conditionnement d'air de 30 kW proposée fonctionne dans les conditions climatiques énoncées.</p>	
21	2.1(u)	<p>Adaptateur à broche et à manchon aux normes MIL – L'adaptateur à broche et à manchon aux normes MIL doit être l'article « PIN & SLEEVE MIL STD ADAPTER » (numéro de pièce ADP560-MIL) de</p>	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont</p>	

		<p>Lex Products Corporation ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Jeu de câbles d'adaptateur MIL-DTL-22992 à broche et à manchon homologué à la norme CEI 60309 pour le branchement de la boîte de distribution d'ECA de 30 kW aux ensembles de conditionnement d'air; ii. Capacité nominale de 60 A, 4 pôles, 120/208 Vc.a.; iii. Câble: 5 fils, type PPE de grosseur 6/5, de 90 cm (3 pi) de long; iv. Coupleur mâle: 5 fils, à broche et à manchon, homologué à la norme CEI 60309; v. Coupleur femelle: 5 fils, MIL-DTL-22992 de type L moulé par injection; 	<p>offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que l'adaptateur à broche et à manchon aux normes MIL proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'article « PIN & SLEEVE MIL STD ADAPTER » (numéro de pièce ADP560-MIL) de Lex Products Corporation.</p>	
22	2.1(v)	<p><u>Poignée de tirage</u> - La poignée de tirage (NSN 5340-01-549-1899) doit être la « poignée de tirage » de Davies Moulding (pièce n° RG-1S.160.84), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Longueur: 194 mm (7,63 pouces); ii. Hauteur: 52 mm (2,05 pouces); iii. Centres: 160 mm (6,30 pouces); iv. Matériel: Thermoplastique; v. Filetage de montage: M8; vi. Type de montage: Trou traversant; et vii. La couleur noire; 	<p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront la « poignée de tirage » de Davies Moulding (pièce n° RG-1S.160.84) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(v);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la poignée de tirage proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à la « poignée de tirage » de Davies Moulding (pièce n° RG-1S.160.84).</p>	
23	2.1(w)	<p><u>Entretoise de poignée</u> - L'entretoise de poignée (NSN 5340-01-549-1904) doit être l'entretoise de poignée en GFCl de Lex Products Corporation (pièce n° HNDL-SPACER), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Polyéthylène de haute densité; et 	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit</p>	

24	2.1(x)	<p>ii. Entretoise isolée à utiliser avec la poignée de traction sur le dessus de la boîte de distribution de 100 kW;</p> <p><u>Connecteur d'entrée</u> - Le connecteur d'entrée doit être le connecteur Hubbell " Entrée étanche à broche et manchon IEC " (Référence HBL530B9W), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. 30 ampères, triphasé en Y, 120/208 VAC, 4 pôles, entrée étanche à 5 fils; ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu; iii. Broches IEC 60309 monobloc solides; iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; et v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; 	<p>fournir un certificat de conformité qui atteste que l'entretoise de poignée proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'entretoise de poignée en GFCI de Lex Products Corporation (pièce n° HNDL-SPACER).</p> <p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront le connecteur Hubbell " Entrée étanche à broche et manchon IEC " (Référence HBL530B9W) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(x);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le connecteur d'entrée proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à le connecteur Hubbell " Entrée étanche à broche et manchon IEC " (Référence HBL530B9W).</p>	
25	2.1(y)	<p><u>Prise monophasée 20 A</u> - La prise monophasée 20 A (NSN 5935-01-363-1329) doit être la Hubbell « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » (Référence HBL320R4W-MIL), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Réceptacle étanche 20 A, 125 VCA, 2 pôles, 3 fils; ii. Boîtier thermoplastique isolé - jaune; iii. Couvercle à joint à fermeture automatique; 	<p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront la Hubbell « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » (Référence</p>	

		<p>iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et vi. Prises à broches IEC 60309 (3);</p>	<p>HBL320R4W-MIL) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(y);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la prise monophasée 20 A proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à la Hubbell « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » (Référence HBL320R4W-MIL).</p>	
<p>26</p>	<p>2.1(z)</p>	<p>Prise monophasée 30 A - La prise monophasée 30 A (NSN 5935-01-308-4039) doit être la Hubbell « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » (Référence HBL330R4W), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Réceptacle étanche 30 A, 125 VCA, 2 pôles, 3 fils; ii. Boîtier thermoplastique isolé - jaune; iii. Couvrecle à joint à fermeture automatique; iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et vi. Prises à broches IEC 60309 (3); 	<p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront la Hubbell « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » (Référence HBL330R4W) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(z);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la prise monophasée 30 A proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à la Hubbell « prise femelle</p>	

27	2.1(aa)	<p><u>Ensembles de cordons d'extérieur</u> - Les ensembles de cordons d'extérieur (NSN 6150-01-530-7352) doivent être les « Ensembles de câbles extérieurs » de Lex Products (pièce n° DB20QD50SEPS), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Rallonge avec prise double; ii. Évalué à 2 pôles, 3 fils, 20 A, 120 VCA; iii. Câble: 10/3 Type SEOW, 15 m (50 pi) de longueur; iv. Coupleur d'extrémité mâle: 20 A, 120 VCA, broche et manchon IEC 80309; et v. Extrémité de la prise femelle: Une (1) boîte avec deux (2) prises doubles de 20 A, 120 VCA; 	<p>étanche IEC à broches et manchons » (Référence HBL330R4W).</p> <p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que les ensembles de cordons d'extérieur proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à les « Ensembles de câbles extérieurs » de Lex Products (pièce n° DB20QD50SEPS).</p>	
28	2.1(bb)	<p><u>30</u> Fiche monophasée 30 A, de rechange - La fiche monophasée 30 A, de rechange doit être la "fiche d'accouplement étanche IEC à broches et manchons" Hubbell (référence HBL330P4W), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. 30 A, 125 VAC, 2 pôles, prise étanche à 3 fils; ii. Boîtier thermoplastique isolé - jaune; iii. Broches IEC 60309 monobloc solides; et iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; 	<p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront la "fiche d'accouplement étanche IEC à broches et manchons" Hubbell (référence HBL330P4W) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(bb);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la fiche monophasée 30 A, de rechange proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à la "fiche d'accouplement étanche IEC à broches et manchons" Hubbell</p>	

29	2.1(cc)	<p>GFCI de prise de courant duplex monophasé 20 A - La prise GFCI de prise de courant duplex monophasé 20 A doit être la « prise de défaut à la terre » Hubbell (pièce n° GF20BK), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Prise GFCI d'autotest de 20 A, 125 VCA, 60 Hz; ii. Face et base en nylon, contacts en laiton, sangle de montage en acier; iii. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; iv. Température de fonctionnement: -35°C à +66°C; et v. Couleur: Noir; 	<p>(référence HBL330P4W).</p> <p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront la « prise de défaut à la terre » Hubbell (pièce n° GF20BK) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(cc);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la prise GFCI de prise de courant duplex monophasé 20 A proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à la « prise de défaut à la terre » Hubbell (pièce n° GF20BK).</p>	
30	2.1(dd)	<p>Cover, GFCI WP - Le Cover, GFCI WP (NSN 5975-01-549-1923) doit être le Hubbell « Couvrele étanche pour Duplex, GFCI » (Part# HBL5221M1), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Construction thermoplastique avec ressort en acier inoxydable; ii. Plaque murale à ouverture duplex; et iii. Couvrele étanche à fermeture automatique avec joint en néoprène; 	<p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite that they will provide le Hubbell « Couvrele étanche pour Duplex, GFCI » (Part# HBL5221M1) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(dd);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont</p>	

31	2.1 (ee)	<p>Ensembles de cordons d'intérieur - Les ensembles de cordons d'intérieur (NSN 6150-01-530-1960) doivent être l'ensemble de câbles d'intérieur Lex Products (pièce n° DB20QD50SE515W), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Rallonge avec prise double; ii. Évalué à 2 pôles, 3 fils, 15 A, 120 VCA; iii. Câble: 10/3 Type SEOOW, 15 m (50 pi) de longueur; iv. Coupleur d'extrémité mâle: 15 A, 120 VCA, NEMA 5-15; et v. Extrémité de la prise femelle: Une (1) boîte avec deux (2) prises doubles de 20 A, 120 VCA; 	<p>offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le Cover, GFCI WP proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à le Hubbell « Couvercle étanche pour Duplex, GFCI » (Part# HBL5221M1).</p>	
32	2.1 (ff)	<p>Connecteur d'entrée triphasé 60 A - Le connecteur d'entrée triphasé 60 A (NSN 5935-01-234-7200) doit être le connecteur Hubbell "Watertight IEC Pin and Sleeve Inlet" (Référence HBL560B9W), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. 60 ampères, triphasé en Y, 120/208 VAC, 4 pôles, entrée étanche à 5 fils; ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu; iii. Broches IEC 60309 monobloc solides; iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; et v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; 	<p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que les ensembles de cordons d'intérieur proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'ensemble de câbles d'intérieur Lex Products (pièce n° DB20QD50SE515W).</p>	
		<p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront le connecteur Hubbell "Watertight IEC Pin and Sleeve Inlet" (Référence HBL560B9W) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(ff);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le connecteur d'entrée triphasé 60 A proposée est</p>	<p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront le connecteur Hubbell "Watertight IEC Pin and Sleeve Inlet" (Référence HBL560B9W) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(ff);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le connecteur d'entrée triphasé 60 A proposée est</p>	

33	2.1 (gg)	<p><u>Prise triphasée 30 A</u> - La prise triphasée 30 A (NSN 5935-01-220-3043) doit être la "Réceptacle étanche IEC à broches et manchons" Hubbell (Référence HBL530R9W), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> 30/32 A, triphasé, 120/208 VAC, 4 pôles, prise étanche à 5 fils; Boîtier thermoplastique isolé - bleu; Couvercle à joint à fermeture automatique; Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et Prises à broches CEI 60309 (5); 	<p>équivalente ou supérieure à tous égards à le connecteur Hubbell "Watertight IEC Pin and Sleeve Inlet" (Référence HBL560B9W).</p> <p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront la "Réceptacle étanche IEC à broches et manchons" Hubbell (Référence HBL530R9W) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1 (gg);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la prise triphasée 30 A proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à la "Réceptacle étanche IEC à broches et manchons" Hubbell (Référence HBL530R9W).</p>	
34	2.1 (hh)	<p><u>Connecteur d'entrée triphasé 100 A</u> - Le connecteur d'entrée triphasé 100 A (NSN 5935-01-361-4165) doit être le connecteur Hubbell "Watertight IEC Pin and Sleeve Inlet" (Référence HBL5100B9W), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> 100 ampères, triphasé en Y, 120/208 VAC, 4 pôles, entrée étanche à 5 fils; Boîtier thermoplastique isolé - bleu; Broches IEC 60309 monobloc solides; Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; et Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; 	<p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront le connecteur Hubbell "Watertight IEC Pin and Sleeve Inlet" (Référence HBL5100B9W) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1 (hh);</p> <p>OU</p>	

35	2.1(ii)	<p><u>Prise triphasée 60 A</u> - La prise triphasée 60 A (NSN 5935-01-361-4166) doit être la « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » Hubbell (référence HBL560R9W), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. 60 ampères, triphasé, 120/208 VAC, 4 pôles, prise étanche à 5 fils; ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu; iii. Couvercle à joint à fermeture automatique; iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et vi. Prises à broches CEI 60309 (5); 	<p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le connecteur d'entrée triphasé 100 A proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à le connecteur Hubbell "Watertight IEC Pin and Sleeve Inlet" (Référence HBL5100B9W).</p> <p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront la « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » Hubbell (référence HBL560R9W) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(ii);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la prise triphasée 60 A proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à la « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » Hubbell (référence HBL560R9W).</p> <p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir</p>	
36	2.1(jj)	<p><u>Prise triphasée 20 A</u> - La prise triphasée 20 A (NSN 5935-01-220-5155) doit être la « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » Hubbell (référence HBL520R9W), ou l'équivalent, comme suit:</p>	<p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la prise triphasée 60 A proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à la « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » Hubbell (référence HBL560R9W).</p> <p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir</p>	

		<p>i. 20 ampères, triphasé, 120/208 VAC, 4 pôles, réceptacle étanche à 5 fils; ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu; iii. Couvercle à joint à fermeture automatique; iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et vi. Prises à broches CEI 60309 (5);</p>	<p>une confirmation écrite qu'ils fourniront la « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » Hubbell (référence HBL520R9W) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(jj); OU Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la prise triphasée 20 A proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à la « prise femelle étanche IEC à broches et manchons » Hubbell (référence HBL520R9W).</p>	
<p>37</p>	<p>2.1(kk)</p>	<p><u>Prise triphasée 100 A</u> - La prise triphasée 100 A (NSN 5935-01-362-7909) doit être la "Réceptacle étanche à broches et manchons IEC" (Référence HBL5100R9W), ou l'équivalent, comme suit: i. 100 A, triphasé Y, 120/208 VAC, 4 pôles, prise étanche à 5 fils; ii. Boîtier thermoplastique isolé - bleu; iii. Couvercle à joint à fermeture automatique; iv. Contact séquentiel pour éviter les surtensions momentanées; v. Certifié pour l'interruption de courant à plein courant nominal; et vi. Prises à broches CEI 60309 (5);</p>	<p>Chaque Soumissionnaire Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront la "Réceptacle étanche à broches et manchons IEC" (Référence HBL5100R9W) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(kk); OU Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la prise triphasée 100 A proposée est équivalente ou</p>	

38	2.1(II)	<p>Couvercles - Les couvercles doivent être des couvercles Lex Products pour les entrées et les sorties du boîtier de distribution comme suit:</p> <table border="1" data-bbox="443 758 1092 1591"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>NNO</th> <th>Pièce n°</th> <th>Boîte de distribution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Couvercle d'entrée</td> <td>5935-01-555-8409</td> <td>PC530-ASY</td> <td>5 kW</td> </tr> <tr> <td>Housse en polyester</td> <td>5925-01-556-0164</td> <td>A31-DTCOV-ASY</td> <td>15 kW</td> </tr> <tr> <td>Assemblage du couvercle du connecteur d'entrée</td> <td>5935-01-556-0302</td> <td>PC60-ASY</td> <td>15 kW</td> </tr> <tr> <td>Assemblage du couvercle du connecteur d'entrée</td> <td>5935-01-555-8265</td> <td>PC100-ASY</td> <td>30 kW</td> </tr> <tr> <td>Ensemble de couverture de disjoncteur</td> <td>5895-01-549-2594</td> <td>A71-DTCOV-ASY</td> <td>100 kW</td> </tr> <tr> <td>Couvercle de disjoncteur 10 positions</td> <td>5925-01-549-1981</td> <td>900610</td> <td>100 kW</td> </tr> </tbody> </table>	Description	NNO	Pièce n°	Boîte de distribution	Couvercle d'entrée	5935-01-555-8409	PC530-ASY	5 kW	Housse en polyester	5925-01-556-0164	A31-DTCOV-ASY	15 kW	Assemblage du couvercle du connecteur d'entrée	5935-01-556-0302	PC60-ASY	15 kW	Assemblage du couvercle du connecteur d'entrée	5935-01-555-8265	PC100-ASY	30 kW	Ensemble de couverture de disjoncteur	5895-01-549-2594	A71-DTCOV-ASY	100 kW	Couvercle de disjoncteur 10 positions	5925-01-549-1981	900610	100 kW	<p>supérieure à tous égards à la "Réceptacle étanche à broches et manchons IEC" (Référence HBL5100R9W).</p> <p>Équivalent Seulement</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que les couvercles proposés est équivalente ou supérieure à tous égards à des couvercles Lex Products spécifiée à la section 2.1(II).</p>	
Description	NNO	Pièce n°	Boîte de distribution																													
Couvercle d'entrée	5935-01-555-8409	PC530-ASY	5 kW																													
Housse en polyester	5925-01-556-0164	A31-DTCOV-ASY	15 kW																													
Assemblage du couvercle du connecteur d'entrée	5935-01-556-0302	PC60-ASY	15 kW																													
Assemblage du couvercle du connecteur d'entrée	5935-01-555-8265	PC100-ASY	30 kW																													
Ensemble de couverture de disjoncteur	5895-01-549-2594	A71-DTCOV-ASY	100 kW																													
Couvercle de disjoncteur 10 positions	5925-01-549-1981	900610	100 kW																													
39	2.1(mm)	<p>Vis à oreilles - La vis à oreilles doit être l'insert de vis à oreilles Vynckier Enclosure Systems (réf. 41520-155), ou l'équivalent, comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> Polyamide; Ensemble de deux (2); et À utiliser avec les boîtiers à vis de couvercle sur le dessus des boîtes de distribution; 	<p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront l'insert de vis à oreilles Vynckier Enclosure Systems (réf. 41520-155) conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(mm);</p>																													

40	2.1(nn)	<p>Came, mâle - La came, mâle doit être le Marinco "CL 16 Series Panel Mounts", ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Goujon de 1,25", épaulement allongé, montage sur panneau mâle; ii. 400 Amp, 600 V AC/DC; iii. Boîtier en nylon avec contact en laiton; et iv. Numéros de pièce comme suit: <table border="1" data-bbox="857 800 1062 1545"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>NNO</th> <th>Pièce n°</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cam, Mâle, Noir</td> <td>3040-01-549-1983</td> <td>CL40MRSBML-A</td> </tr> <tr> <td>Came, Mâle, Blanc</td> <td>3040-01-549-1985</td> <td>CL40MRSBML-B</td> </tr> <tr> <td>Came, Mâle, Rouge</td> <td>3040-01-549-1992</td> <td>CL40MRSBML-C</td> </tr> <tr> <td>Came, Mâle, Bleu</td> <td>3040-01-549-2114</td> <td>CL40MRSBML-D</td> </tr> <tr> <td>Came, Mâle, Vert</td> <td>3040-01-549-2000</td> <td>CL40MRSBML-E</td> </tr> </tbody> </table>	Description	NNO	Pièce n°	Cam, Mâle, Noir	3040-01-549-1983	CL40MRSBML-A	Came, Mâle, Blanc	3040-01-549-1985	CL40MRSBML-B	Came, Mâle, Rouge	3040-01-549-1992	CL40MRSBML-C	Came, Mâle, Bleu	3040-01-549-2114	CL40MRSBML-D	Came, Mâle, Vert	3040-01-549-2000	CL40MRSBML-E	<p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la vis à oreilles proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à l'insert de vis à oreilles Vynckier Enclosure Systems (réf. 41520-155).</p> <p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront le Marinco "CL 16 Series Panel Mounts" conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(nn);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que la came, mâle proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à le Marinco "CL 16 Series Panel Mounts" spécifiée à la section 2.1(nn).</p>	
Description	NNO	Pièce n°																				
Cam, Mâle, Noir	3040-01-549-1983	CL40MRSBML-A																				
Came, Mâle, Blanc	3040-01-549-1985	CL40MRSBML-B																				
Came, Mâle, Rouge	3040-01-549-1992	CL40MRSBML-C																				
Came, Mâle, Bleu	3040-01-549-2114	CL40MRSBML-D																				
Came, Mâle, Vert	3040-01-549-2000	CL40MRSBML-E																				
41	2.1(oo)	<p><u>Came, Femelle</u> - La Came, Femelle doit être le Marinco "CL 16 Series Panel Mounts", ou l'équivalent, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Goujon de 1,25", épaulement allongé, montage sur panneau femelle; 	<p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils</p>																			

		<p>ii. 400 Amp, 600 V AC/DC; iii. 400 Amp, 600 V AC/DC; iv. Boîtier en nylon avec contact en laiton; et v. Numéros de pièce comme suit:</p> <table border="1" data-bbox="375 762 578 1581"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>NNO</th> <th>Pièce n°</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cam, Femelle, Noir</td> <td>3040-01-549-2004</td> <td>CL40FRSBML-A</td> </tr> <tr> <td>Came, Femelle, Blanc</td> <td>3040-01-549-2017</td> <td>CL40FRSBML-B</td> </tr> <tr> <td>Came, Femelle, Rouge</td> <td>3040-01-549-2068</td> <td>CL40FRSBML-C</td> </tr> <tr> <td>Came, Femelle, Bleu</td> <td>3040-01-549-1872</td> <td>CL40FRSBML-D</td> </tr> <tr> <td>Came, Femelle, Vert</td> <td>3040-01-549-1874</td> <td>CL40FRSBML-E</td> </tr> </tbody> </table>	Description	NNO	Pièce n°	Cam, Femelle, Noir	3040-01-549-2004	CL40FRSBML-A	Came, Femelle, Blanc	3040-01-549-2017	CL40FRSBML-B	Came, Femelle, Rouge	3040-01-549-2068	CL40FRSBML-C	Came, Femelle, Bleu	3040-01-549-1872	CL40FRSBML-D	Came, Femelle, Vert	3040-01-549-1874	CL40FRSBML-E	<p>fourniront le Marinco "CL 16 Series Panel Mounts" conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(oo);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que La Came, Femelle proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à le Marinco "CL 16 Series Panel Mounts" spécifiée à la section 2.1(oo).</p>	
Description	NNO	Pièce n°																				
Cam, Femelle, Noir	3040-01-549-2004	CL40FRSBML-A																				
Came, Femelle, Blanc	3040-01-549-2017	CL40FRSBML-B																				
Came, Femelle, Rouge	3040-01-549-2068	CL40FRSBML-C																				
Came, Femelle, Bleu	3040-01-549-1872	CL40FRSBML-D																				
Came, Femelle, Vert	3040-01-549-1874	CL40FRSBML-E																				
<p>42</p>	<p>2.1(pp)</p>	<p><u>Cache-came</u> - Le Cache-came doit être le « Surface Mount Cover » Marinco ou l'équivalent, comme suit:</p> <p>i. Pour les supports de panneau montés en surface de 400 A; ii. Classé NEMA 1; iii. Couverture arrière à pression; et iv. Numéros de pièce comme suit:</p> <table border="1" data-bbox="954 800 1157 1545"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>NSN</th> <th>Pièce n°</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cache-came, noir</td> <td>5340-01-549-1881</td> <td>CL40WTC-L-125A</td> </tr> <tr> <td>Cache-came, blanc</td> <td>5340-01-549-1887</td> <td>CL40WTC-L-125B</td> </tr> <tr> <td>Cache-came, rouge</td> <td>5340-01-549-1890</td> <td>CL40WTC-L-125C</td> </tr> <tr> <td>Cache-came, bleu</td> <td>5340-01-549-0174</td> <td>CL40WTC-L-125D</td> </tr> <tr> <td>Cache-came, vert</td> <td>5340-01-549-1981</td> <td>CL40WTC-L-125E</td> </tr> </tbody> </table>	Description	NSN	Pièce n°	Cache-came, noir	5340-01-549-1881	CL40WTC-L-125A	Cache-came, blanc	5340-01-549-1887	CL40WTC-L-125B	Cache-came, rouge	5340-01-549-1890	CL40WTC-L-125C	Cache-came, bleu	5340-01-549-0174	CL40WTC-L-125D	Cache-came, vert	5340-01-549-1981	CL40WTC-L-125E	<p>Chaque Soumissionnaire</p> <p>Le Soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite qu'ils fourniront le « Surface Mount Cover » Marinco conforme aux exigences comme spécifiée à la section 2.1(pp);</p> <p>OU</p> <p>Si des composants équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit fournir un certificat de conformité qui atteste que le Cache-came proposée est équivalente ou supérieure à tous égards à the Marinco "Surface Mount Cover" Cam Covers spécifiée à la section 2.1(pp).</p>	
Description	NSN	Pièce n°																				
Cache-came, noir	5340-01-549-1881	CL40WTC-L-125A																				
Cache-came, blanc	5340-01-549-1887	CL40WTC-L-125B																				
Cache-came, rouge	5340-01-549-1890	CL40WTC-L-125C																				
Cache-came, bleu	5340-01-549-0174	CL40WTC-L-125D																				
Cache-came, vert	5340-01-549-1981	CL40WTC-L-125E																				

W6399-22LG70/A - Annexe D - Base de paiement

# d'article	Description de l'article	Prix Unit. Offert (CAD - Année 1)	Prix Unit. Offert (CAD - Année 2)	Prix Unit. Offert (CAD - Année 3)	Prix Unit. Offert (CAD - Année Opt. 1)	Prix Unit. Offert (CAD - Année Opt. 2)	Livraison Offert (jours ou semaines)	Lieu de livraison
001	Boîte de distribution de 300 kW							
	#Pièce: DB350MA-P2WQ53 Fabricant: Lex Products	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)		Ontario (Lieux dans l'annexe A)
	Ou Équivalent							
	#Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____							
002	Boîte de distribution de 100 kW							
	#Pièce: DB350MA-P2WAS3 Fabricant: Lex Products	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)		Ontario (Lieux dans l'annexe A)
	Ou Équivalent							
	#Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____							
003	Boîte de distribution de 30 kW							
	#Pièce: DB100MA-P2Q53 Fabricant: Lex Products	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)		Ontario (Lieux dans l'annexe A)
	Ou Équivalent							
	#Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____							
004	Boîte de distribution de 15 kW							
	#Pièce: DB-60MA-F22Q53 Fabricant: Lex Products	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)	\$ _____ (\$CAD)		Ontario (Lieux dans l'annexe A)
	Ou Équivalent							
	#Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____							
004	Boîte de distribution intérieure de 5 kW							

005	#Pièce: DB-30NA-AQQ-S3 Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)					
006	Boîte de distribution extérieure de 5 kW #Pièce: DB-30NA-A22-S3 Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)					
007	Raccordement de câble à verrouillage à cames #Pièce: TS60WF-10 Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)					
008	Câble d'alimentation à verrouillage à cames (25 pi) #Pièce: FS60P5W-25 Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)					
008	Câble de 100 A de 50 pi	\$ _____ (\$CAD)	_____						

009	#Pièce: PF050A-EWJE-PV-PV Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Câble de 30 A de 50 pi	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
010	#Pièce: PE1055E-50-530 Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Câble en Y extérieur	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
011	#Pièce: 2FERQUAD-USMC Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Câble d'alimentation de 60 A de 50 pi	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
012	#Pièce: PE6/5P-50-560 Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Trousse de pièces de rechange et d'outils	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
013	#Pièce: KIT-SERIES16 Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Rallonge à 3 prises (25 pi)	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							

014	#Pièce: 50123B Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: : _____ Rallonge à 6 prises (50 pi)	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
015	#Pièce: 50112BA Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: : _____ Baladeuse	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
016	#Pièce: B6700-FL-Y Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: : _____ Baladeuse (de secours)	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
017	#Pièce: B6700-EM Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: : _____ Traversée profilée en U	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
018	#Pièce: PRC-5-BK Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: : _____ Rallonge étanche à l'eau de 50 pi	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							

019	#Pièce: PE7000-50-515-WG Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Boîte de distribution d'ECA de 30 kW	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
020	#Pièce: DB100MA-P1021Q-01S3- CDN Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Adaptateur à broche et à manchon aux normes MIL	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
021	#Pièce: ADP560-MIL Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Tirez la poignée	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
022	#Pièce: RG-1S.160.84 Fabricant: Davies Molding Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Entretroises de poignée HPDE	\$ _____ (\$CAD)	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
023	#Pièce: HNDL-SPACER Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						

024	Connecteur d'entrée #Pièce: HBL530B9W Fabricant: Hubbell Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer.: _____ Prise monphasée 20 A	\$ _____ (\$CAD)	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
025	#Pièce: HBL320R4W-MIL Fabricant: Hubbell Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer.: _____ Prise 30 A monphasée	\$ _____ (\$CAD)	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
026	#Pièce: HBL330R4W Fabricant: Hubbell Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer.: _____ Ensembles de cordons d'extérieur	\$ _____ (\$CAD)	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
027	#Pièce: DB20QD50SEPS Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer.: _____ Fiche monphasée 30 A, de rechange	\$ _____ (\$CAD)	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
028	#Pièce: HBL330P4W Fabricant: Hubbell Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer.: _____ 20 A Monophasé Prise Duplex	\$ _____ (\$CAD)	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							

DDFT	#Pièce: GF20BK Fabricant: Hubbell Ou Équivalent #Pièce offert: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
029	Fabricant Offer: _____ Couvercle, DDFT WP	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
030	#Pièce: HBL5221M1 Fabricant: Hubbell Ou Équivalent #Pièce offert: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
	Fabricant Offer: _____ Ensembles de cordons d'intérieur	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
031	#Pièce: DB20QD50SE515W Fabricant: Lex Products Ou Équivalent #Pièce offert: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
	Fabricant Offer: _____ Connecteur d'entrée triphasé 60 A	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
032	#Pièce: HBL560B9W Fabricant: Hubbell Ou Équivalent #Pièce offert: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
	Fabricant Offer: _____ Prise triphasée 30 A	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
033	#Pièce: HBL530R9W Fabricant: Hubbell Ou Équivalent #Pièce offert: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
	Fabricant Offer: _____ Connecteur d'entrée triphasé	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						

100 A	#Pièce: HBL5100B9W Fabricant: Hubbell Ou Équivalent #Pièce offert: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
034	Fabricant Offer.: _____ Prise triphasée 60 A	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
035	#Pièce: HBL560R9W Fabricant: Hubbell Ou Équivalent #Pièce offert: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
036	Fabricant Offer.: _____ Prise triphasée 20 A	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
037	#Pièce: HBL5100R9W Fabricant: Hubbell Ou Équivalent #Pièce offert: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							
038	Fabricant Offer.: _____ Housse en polyester	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)							

044	#Pièce: 41520-155 Fabricant: Vynckier Enclosure Sys. Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer.: _____ Came, Mâle, Noir	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)				
045	#Pièce: CL40MRSBML-A Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer.: _____ Came, Mâle, Blanc	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)				
046	#Pièce: CL40MRSBML-B Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer.: _____ Came, Mâle, Rouge	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)				
047	#Pièce: CL40MRSBML-C Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer.: _____ Came, Mâle, Bleu	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)				
048	#Pièce: CL40MRSBML-D Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer.: _____ Came, Mâle, Vert	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)				

049	#Pièce: CL40MRSBML-E Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Came, Femelle, Noir #Pièce: CL40FRSBML-A Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)								
050	#Pièce: CL40FRSBML-B Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Came, Femelle, Blanc #Pièce: CL40FRSBML-C Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)								
051	#Pièce: CL40FRSBML-D Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Came, Femelle, Rouge	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)								
052	#Pièce: CL40FRSBML-E Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Came, Femelle, Bleu #Pièce: CL40FRSBML-F Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)								
053	#Pièce: CL40FRSBML-G Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: _____ Came, Femelle, Vert	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)								

054	#Pièce: CL40FRSBML-E Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: : _____ Cache-came, noir	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
055	#Pièce: CL40WTC-L-125A Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: : _____ Cache-came, blanc	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
056	#Pièce: CL40WTC-L-125B Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: : _____ Cache-came, rouge	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
057	#Pièce: CL40WTC-L-125C Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: : _____ Cache-came, bleu	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						
058	#Pièce: CL40WTC-L-125D Fabricant: Maringo Ou Équivalent #Pièce offert: _____ Fabricant Offer: : _____ Cache-came, vert	\$ _____ (\$CAD)	_____	Ontario (Lieux dans l'annexe A)						

